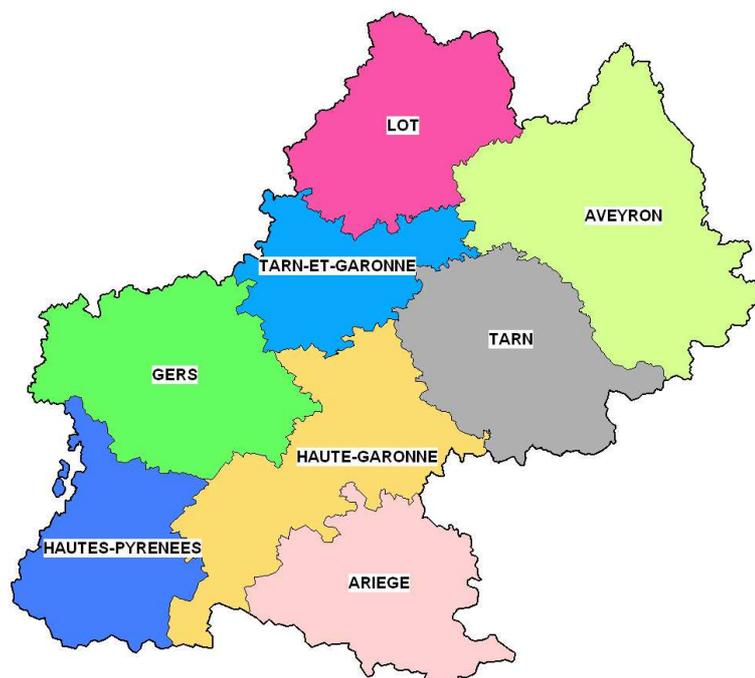




Revue trimestrielle de la DIRECCTE Midi-Pyrénées **Évolutions conjoncturelles et actions des services :**

Activité économique
Emploi - Demande d'emploi - Chômage
Concurrence – Consommation - Répression des fraudes
Application de la législation du travail

Avril 2013



**Direction Régionale des Entreprises, de la Consommation, de la Concurrence, du
Travail et de l'Emploi**

Mission Synthèses

Présentation

La Revue trimestrielle de la Direccte, destinée aux agents de ses services et à leurs partenaires privilégiés, présente la conjoncture socio-économique dans laquelle sont mis en œuvre les dispositifs relatifs à ses missions :

- ✓ Développement des entreprises et de l'emploi
- ✓ Amélioration de la qualité du travail et des relations sociales, respect du droit du travail
- ✓ Respect des règles de la concurrence, de la consommation et de la métrologie légale

Les indicateurs utilisés sont issus de sources de données propres à la Direccte mais empruntent également à des sources produites par nos partenaires extérieurs tels que ; Insee, Pôle Emploi, Banque de France, ...

La revue présente également une analyse (sectorielle, territoriale, ...) ou une action portée par les services dans les trois pôles de la Direccte (Pôle 3 E : entreprises, économie, emploi - Pôle T : application de la réglementation du travail - Pôle C : concurrence, consommation, métrologie)

Prochaine édition : 20 juillet 2013

Sommaire

- **Chapitre I - Économie page 1**
Démographie des entreprises *p. 2*- Tourisme *p. 3*- Commerce extérieur *p. 4*
- **Chapitre II - Consommation page 5**
Évolution des réclamations des consommateurs *p. 6*
- **Chapitre III - Emploi page 7**
Emploi salarié *p. 8* - Déclarations Mensuelles de Main d'œuvre *p. 9* - Intérim *p. 10*
Chômage partiel *p. 11*
- **Chapitre IV - Politiques d'emploi page 12**
Contrats Uniques d'Insertion *p. 13* - Formation en alternance *p. 14*
Travailleurs handicapés *p. 15*
- **Chapitre V - Chômage et Demande d'Emploi page 16**
Taux de chômage *p. 17*– DEFEM *p. 18 et 19* - Offres d'emploi *p. 20*
Licenciements économiques et ruptures conventionnelles *p. 21*
- **Chapitre VI - Action des services page 22**
Synthèse étude sur l'eau *p. 23 et 24*
Emploi dans le tourisme *p. 25 et 26*
Délais de paiement *p. 27 et 28*

Évolution de l'activité économique

- ▶ **Démographie d'entreprises**
- ▶ **Tourisme**
- ▶ **Commerce extérieur**

Démographie des entreprises

Au 4^e trimestre 2012, près de 6 100 entreprises ont été créées en Midi-Pyrénées, dont 56 % sous le régime de l'auto-entreprise. Si les créations hors auto-entrepreneurs baissent de 2 % en un trimestre, cette baisse n'est plus que de 0,2 en y intégrant les auto-entreprises.

C'est en Haute-Garonne que plus de la moitié des entreprises régionales sont créées, en augmentation de 2 % sur un trimestre, portée par la forte hausse de l'auto-entrepreneuriat. Le Tam (+ 7 %) est le seul autre département où les créations sont en hausse. L'Ariège enregistre une baisse de 11% de ses créations en un trimestre, le Lot de 8 %, les Hautes-Pyrénées de 4 % et le Gers de 3 %.

Près des deux-tiers des créations d'entreprises régionales le sont dans le tertiaire marchand : 38 % dans le secteur des services et 25 % dans le commerce. Autre secteur dynamique de la région, celui de la construction, où 17 % des créations d'entreprises sont enregistrées.

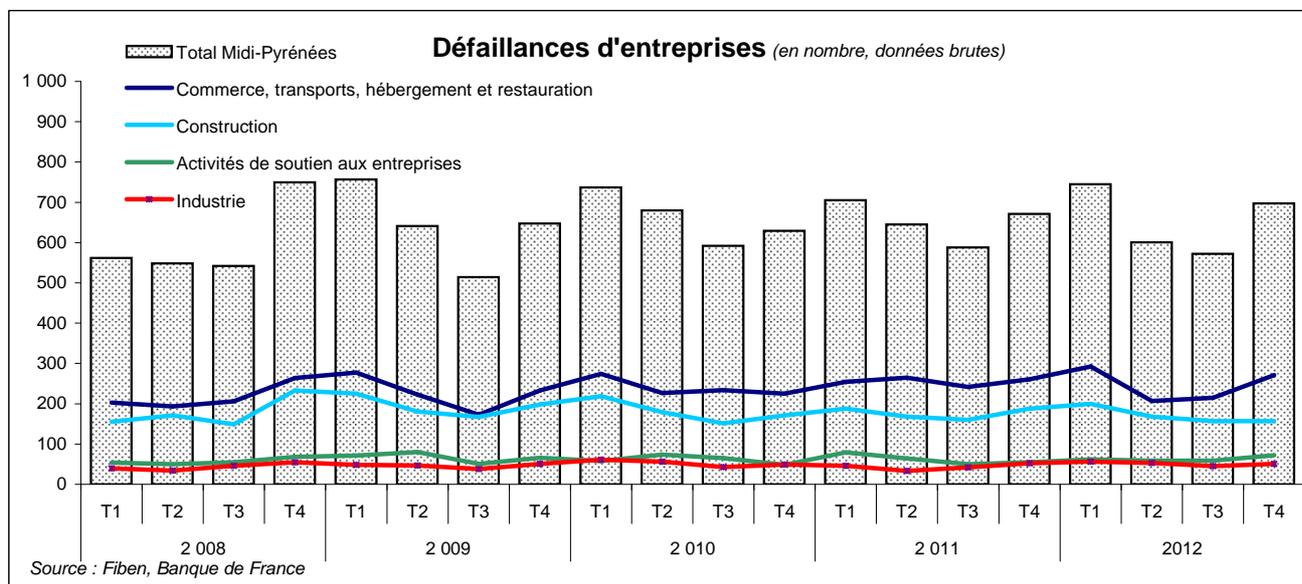
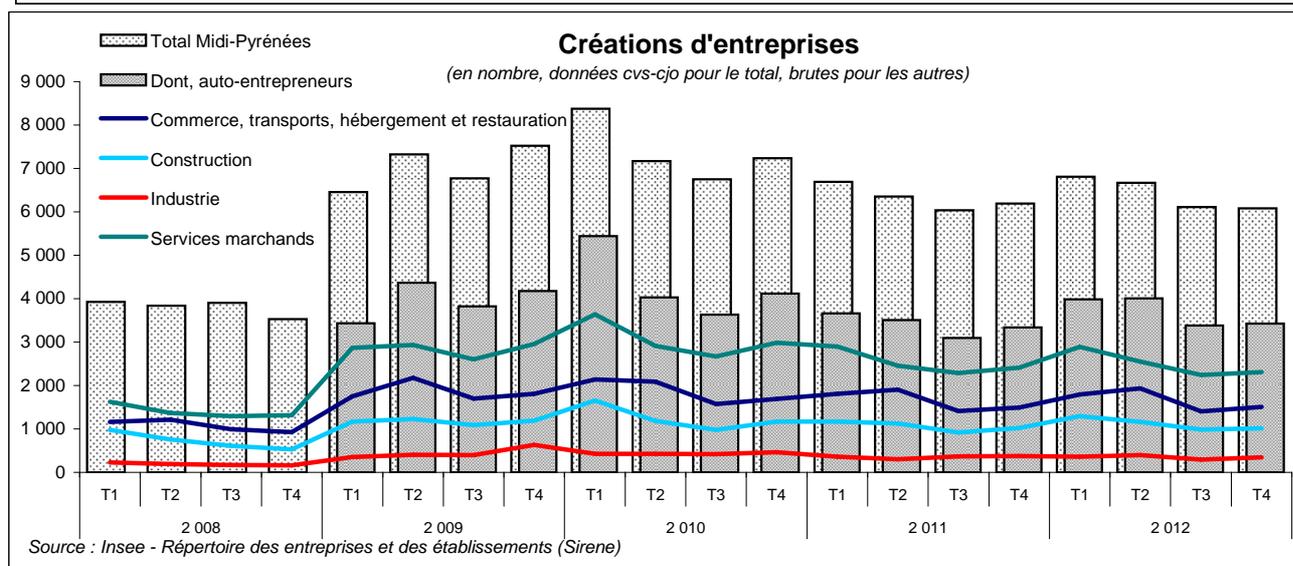
Sur l'ensemble de l'année 2012 ce sont 25 700 entreprises qui se sont créées en Midi-Pyrénées (5 % des créations de France métropolitaine), soit 1,5 % de créations régionales de plus qu'en 2011. Parmi elles, 14 800 sont des auto-entreprises, en hausse de 9 %. À l'exception du Lot (- 4 %) et du Gers (- 2 %), les créations augmentent dans les autres départements de la région.

Au 4^e trimestre 2012, 697 défaillances d'entreprises ont été jugées en Midi-Pyrénées, soit 4 % de plus qu'au cours du même trimestre de l'année précédente.

Près de la moitié des défaillances du 4^e trimestre sont jugées en Haute-Garonne, et leur nombre est en hausse de 13 % sur un an. La hausse des défaillances frappe fortement l'Ariège (+ 20 %), alors que la tendance s'inverse dans les Hautes-Pyrénées (- 22 %).

Le secteur du commerce, transports, hébergement et restauration concentre 39 % des défaillances de la région, en hausse de 4 % par rapport au 4^e trimestre 2011. Le secteur de la construction pèse pour 23 % des défaillances, et leur nombre s'est fortement réduit (- 16 %) sur le même laps de temps.

Sur l'ensemble de l'année 2012 ce sont 2 600 défaillances d'entreprises (4 % des défaillances de France métropolitaine) qui ont été jugées en Midi-Pyrénées, sans évolution significative par rapport à l'année 2011.



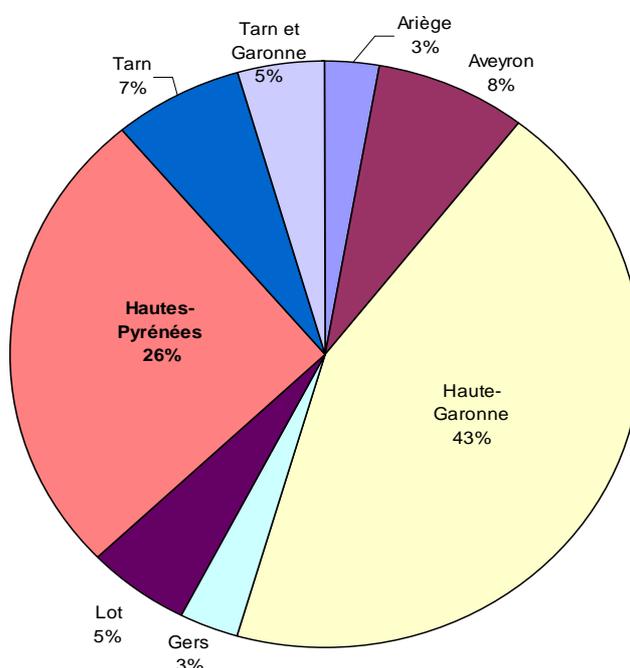
Tourisme

Au 4^e trimestre 2012, Midi-Pyrénées comptabilise 1,5 millions de nuits passées dans ses hôtels : le nombre de nuitées régresse ainsi de 1,8 % par rapport à la même période de l'année précédente.

Nuitées hôtelières en Midi-Pyrénées : part par département au 4^e trimestre 2012

Hôtellerie 4T 2012	Nuitées totales	Nuitées étrangères
Ariège	41 689	4 410
Aveyron	121 668	10 085
Haute-Garonne	668 722	134 530
Gers	49 016	3 100
Lot	80 004	10 452
Hautes-Pyrénées	398 932	136 052
dont Lourdes	293 190	127 950
Tarn	99 944	9 607
Tarn et Garonne	69 508	4 685
Midi-Pyrénées	1 529 484	312 922

Sources : Insee-Direction du Tourisme



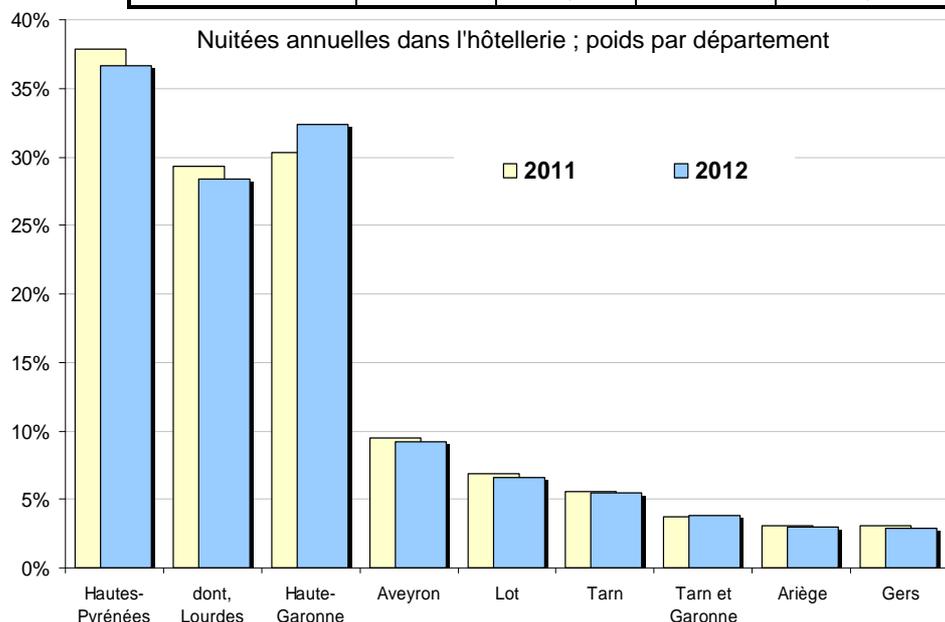
Sources : EFH, Insee, DGCIS- Mission Synthèse Directe Midi-Pyrénées

Hôtellerie Evolution en % des nuitées par rapport au même trimestre de l'année précédente		
4T 2012	Nuitées totales	Nuitées étrangères
Ariège	-1,1	-0,2
Aveyron	-12,9	-10,8
Haute-Garonne	9,1	9,7
Gers	-3,2	-5,5
Lot	-6,1	1,9
Hautes-Pyrénées	-2,2	-0,8
dont Lourdes	-3,9	-0,9
Tarn	6,8	24,8
Tarn et Garonne	3,0	14,9
Midi-Pyrénées	-1,8	-2,4

Sources : Insee-Direction du Tourisme

Au 1 ^{er} janvier 2012	Hôtels		Chambres		
	Catégorie	Nombre	Évolution 2012 / 2011 (%)	Nombre	Évolution 2012 / 2011 (%)
	0 étoile	96	-14,3	1 963	-30,3
	1 étoile	103	-3,7	2 428	12,1
	2 étoiles	619	-3,0	15 555	-6,5
	3 étoiles	274	5,0	14 622	2,0
	4 et 5 étoiles	45	36,4	3 278	41,3
	Hôtels de chaîne non classés	11	-21,4	438	-10,1
	Ensemble	1 148	-1,5	38 284	-1,2

Nuitées dans l'hôtellerie de plein air (en milliers)	Saison 2012	Évolution sur un an
Ariège	477	5,0%
Aveyron	1 098	0,2%
Haute-Garonne	305	8,7%
Gers	409	2,5%
Lot	893	0,4%
Hautes-Pyrénées	823	0,0%
Tarn	292	-3%
Tarn-et-Garonne	206	-3%
Midi-Pyrénées	4 503	1,0%



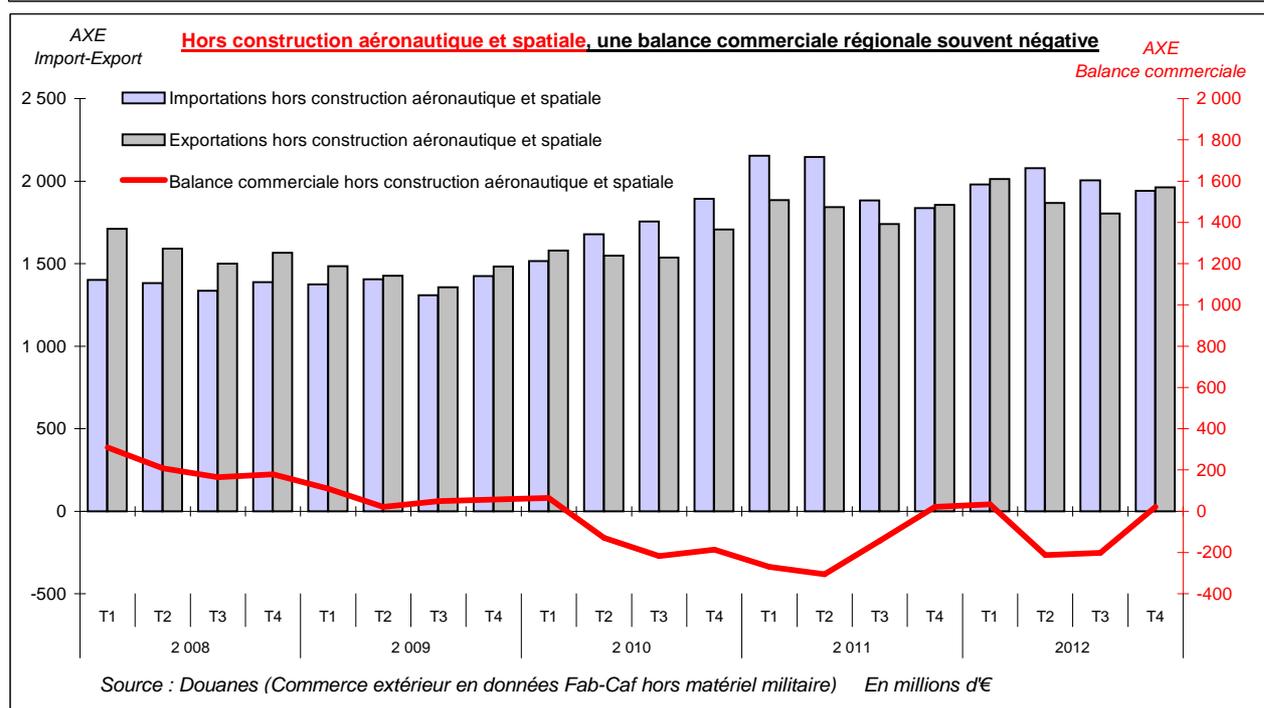
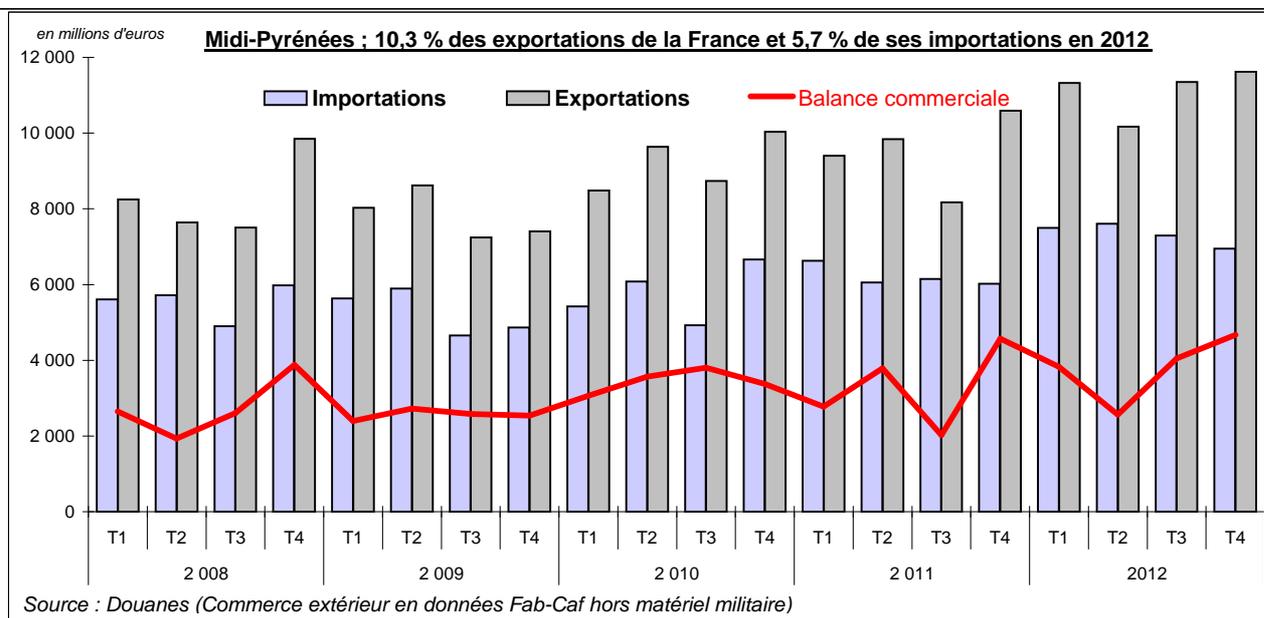
Commerce Extérieur

La balance commerciale de la région Midi-Pyrénées a dégagé un excédent de 4 699 millions d'euros au 4^e trimestre 2012, en hausse de 15 % sur un trimestre, après le fort rebond (+ 58 %) observé le trimestre précédent. En un an, la balance commerciale régionale a progressé de 2 %. La construction aéronautique et spatiale est à elle seule excédentaire de 4 648 millions d'euros (+ 9 %). **Hors secteur aéronautique**, la balance redevient positive ce trimestre, à + 21 millions d'euros.

Si les exportations régionales augmentent de 2 % en un trimestre, à 11 619 millions d'euros, cette croissance est accompagnée d'une baisse de 5 % des importations (6 950 millions d'euros). Sur la période 2012, la Haute-Garonne pèse à plus de 91 % dans les exportations, et à 87 % au niveau des importations.

Les échanges de produits de la culture et de l'élevage occupent le deuxième rang de la balance commerciale régionale, tout en n'y pesant que pour 4 % : toujours excédentaires en Midi-Pyrénées, les échanges marquent une hausse de 12 % en un trimestre, et de 1 % sur l'année 2012. Les IAA affichent toujours un solde négatif, tout comme le secteur du textile. La balance commerciale des produits pharmaceutiques se stabilise, en légère baisse trimestrielle, mais en hausse de 1,5 % en 2012.

Au 4^e trimestre 2012, tout comme sur l'année entière, c'est vers l'Asie que partent plus d'1/3 des exportations de la région, en lien avec l'industrie aéronautique. Les échanges avec l'UE redeviennent négatif, avec un solde de -158 millions d'euros ; c'est dans l'UE que transitent 40 % des exportations et 70 % des importations régionales, essentiellement avec l'Allemagne.



Consommation

► Baromètre des réclamations

Baromètre des réclamations

Conformément aux engagements pris dans le cadre de son contrat pluriannuel de performance, la DGCCRF a lancé, début juillet 2007, un « baromètre des réclamations » afin de mieux recenser les sujets de préoccupation de ses publics, consommateurs ou professionnels.

Tendances du baromètre des réclamations en Midi-Pyrénées

Au premier trimestre 2013, ont été enregistrés 1 531 contacts pour la région Midi-Pyrénées. Le baromètre présente des caractéristiques semblables à celles observées les trimestres précédents quant au volume des contacts et quant aux pratiques et secteurs suscitant des réclamations.

Près de la moitié (47,5 %) des contacts concernent des demandes liées à la résolution de litiges contractuels liés ;

- * à l'exécution des contrats (49,9 %)
- * aux modalités de paiement (16,5 %)
- * aux conditions de résiliation et de reconduction de contrat (11,6 %).

Plus d'1/3 des réclamations relèvent du thème « protection économique du consommateur » et portent majoritairement sur les règles d'informations générales sur les prix et conditions de vente, et, par ordre décroissant, sur les règles de loyauté, les problèmes de vente à distance, de démarchage à domicile, et, dans une moindre mesure les pratiques commerciales.

Contrats et informations précontractuelles restent au cœur des préoccupations des consommateurs.

Les réclamations en Midi-Pyrénées (janvier à mars 2013)		
Litiges contractuels	714	46,7%
Protection économique du consommateur	541	35,3%
Régulation concurrentielle des marchés	83	5,4%
Sécurité du consommateur	97	6,3%
Vie courante	96	6,3%
Total	5 606	100%

Secteurs d'activités à l'origine des réclamations

La prédominance des litiges contractuels demeure, qui nécessite une réorientation du public vers les procédures et structures adaptées pour faciliter leur règlement.

Si la répartition des secteurs concernés reste assez stable, les réclamations liées à l'assurance prennent le pas au premier trimestre sur le secteur des sports et loisirs.

Les principaux secteurs concernés par les réclamations ou demandes d'information	
Commerces de produits de grande consommation	39,3%
Secteur des prestations de service	14,8%
Communication, téléphonie	11,0%
Transport et véhicules	10,7%
Immobilier, logement	5,3%
Assurance	3,4%

Évolution de l'emploi

- ▶ **Emploi salarié**
- ▶ **Déclarations mensuelles de main d'œuvre (DMMO)**
- ▶ **Intérim**
- ▶ **Chômage partiel ***

*** Chômage partiel, avertissement**

Les heures non travaillées sont connues avec un décalage pouvant atteindre plusieurs mois.

Les données des 2 derniers mois sont donc en partie sous-estimées.

Emploi salarié

En Midi-Pyrénées, au 4^e trimestre 2012, l'emploi salarié des secteurs marchands hors agriculture flanche par rapport aux trois derniers mois, et perd près de 1 500 salariés, se stabilisant à 659 200 salariés. En France métropolitaine la situation de l'emploi subit le même repli en un trimestre (- 0,2 %). Sur un an l'économie régionale crée encore des emplois (+ 0,2%), à la différence de l'économie nationale (- 0,4 %).

Le secteur de la **construction** continue à perdre des emplois dans la région ce trimestre (- 1,2 %), confirmant son affaiblissement : en un an près de 2 300 emplois y ont disparus. **L'industrie** témoigne de sa résistance, en croissance de 0,3 % en trois mois et de 1,7 % sur un an. Cette hausse est portée en quasi totalité par le secteur de la fabrication de matériel de transport, incluant la construction aéronautique et navale. **Les services marchands** restent bien orientés ce trimestre, malgré la forte contraction de **l'intérim** (- 2,6 %), qui perd encore 600 emplois en trois mois. En un an, les emplois intérimaires ont chuté de près de 9 %. Dans le secteur de **l'hébergement et de la restauration** les emplois restent stables en un trimestre, avec une évolution annuelle de plus de 1 %.

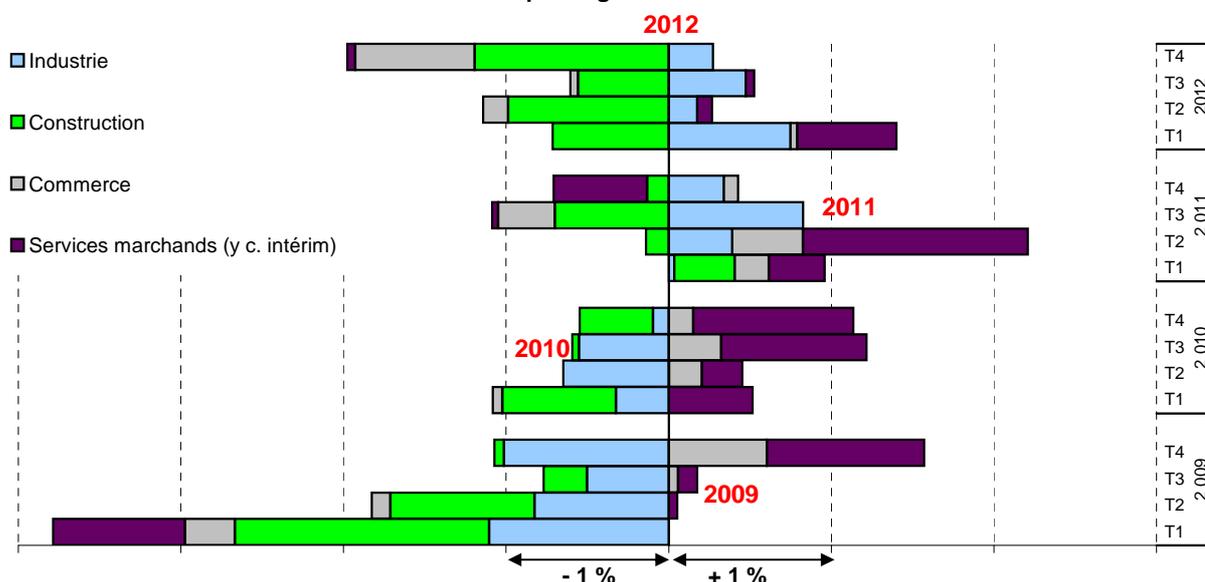
L'emploi en **Haute-Garonne**, qui concentre 57 % des emplois salariés régionaux, reste stable en fin d'année mais est en hausse de 1,1 % en un an. La croissance y est toujours soutenue par le secteur industriel ; 50 % des emplois salariés de l'industrie régionale et 83 % de ceux sis dans la fabrication de matériel de transport y sont localisés.

L'emploi résiste également dans le Lot, mais se dégrade dans tous les autres départements.

En un an, tous les départements, excepté la Haute-Garonne, accusent une baisse de leur emploi salarié.

Evolution trimestrielle en %, données cvs

L'emploi régional s'essoufle fin 2012



Effectifs salariés (données CVS)						
Par grands secteurs, Midi-Pyrénées	T4 2009	T4 2010	T4 2011	T4 2012	Evolution sur un trimestre	Evolution sur un an
Industrie	144 700	142 400	144 600	147 100	0,3%	1,7%
Construction	68 100	67 300	66 900	64 600	-1,2%	-3,4%
Commerce	127 300	128 100	128 600	127 500	-0,7%	-0,9%
Services marchands hors intérim	284 800	290 100	293 100	297 500	0,2%	1,5%
Intérim	21 400	24 200	24 600	22 500	-2,6%	-8,7%
Midi-Pyrénées	646 200	652 100	657 900	659 200	-0,2%	0,2%
Par départements						
Ariège	24 400	24 300	23 900	23 500	-0,5%	-1,6%
Aveyron	54 300	54 600	54 700	53 500	-0,1%	-2,3%
Haute-Garonne	357 200	362 100	370 200	374 400	0,0%	1,1%
Gers	29 900	29 900	29 600	29 100	-0,9%	-1,7%
Lot	30 100	30 500	30 500	30 100	0,1%	-1,3%
Hauts-Pyrénées	44 400	44 700	43 800	43 500	-0,5%	-0,8%
Tarn	65 600	65 600	64 900	64 800	-0,5%	-0,2%
Tarn-et-Garonne	40 400	40 500	40 200	40 300	-0,9%	0,3%

Source : Insee - Estimations d'emploi salarié dans les secteurs essentiellement marchands, hors agriculture

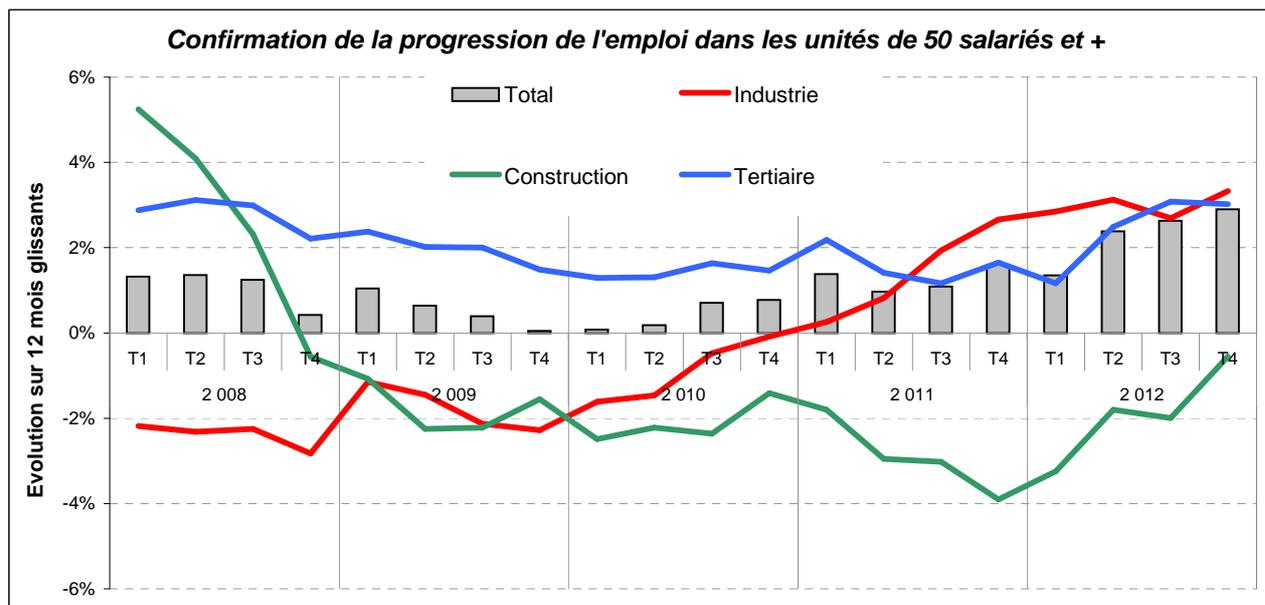
Du fait des arrondis, les totaux peuvent légèrement différer

Champ "Secteurs principalement non marchands" = ensemble de l'économie hors agriculture et emploi public

DMMO (établissements d'au moins 50 salariés)

A la fin du 4^e trimestre 2012, les effectifs des établissements d'au moins 50 salariés progressent de 2,9 % sur un an, contre 2,6 % à la fin du 3^e trimestre. Le rythme de progression est le plus élevé depuis le début de la crise. L'industrie reste sur un rythme de croissance annuelle proche de 3 %, tiré par la construction aéronautique. La hausse est du même ordre dans le tertiaire, secteur où l'emploi n'a jamais diminué durant la crise. Dans la construction, l'emploi recule depuis fin 2008, mais le recul s'est ralenti durant l'année.

Le taux de rotation s'est maintenu à 16 % des effectifs au 4^e trimestre 2012. Contrairement aux 3 années antérieures, le taux de sortie a été inférieur au taux d'entrée. La part des entrées en CDI recule légèrement. Les démissions tendent également à être moins nombreuses, mais ce phénomène est en partie compensé par la hausse des sorties pour rupture conventionnelle.



Source : DMMO (Déclaration des Mouvements de Main d'Œuvre - établissements de 50 salariés et plus)

Rotation du personnel au 4^e trimestre (établissements de 50 salariés et +)

	2009	2010	2011	2012
Nombre d'établissements répondants	1 541	1 527	1 830	1 806
Effectif des répondants	254 675	252 750	284 989	281 252
Nombre d'entrées du trimestre	31 149	35 687	44 505	44 270
Nombre de sorties du trimestre	32 523	36 874	44 451	43 409
Taux d'entrée du trimestre	12%	14%	16%	16%
Taux de sortie du trimestre	13%	15%	16%	15%
Taux de rotation du trimestre	13%	14%	16%	16%

Nature des mouvements au 4^e trimestre (établissements de 50 salariés et +)

		2009	2010	2011	2012
Entrées	CDD	82%	81%	75%	81%
	CDI	14%	16%	15%	14%
	Transferts	4%	3%	6%	2%
	Autres entrées	0%	0%	4%	3%
Sorties	Fin de contrats	71%	74%	75%	77%
	Pendant la période d'essai	3%	3%	3%	2%
	Démissions	8%	8%	8%	6%
	Transferts	6%	5%	3%	3%
	Licenciements économiques	1%	1%	0%	0%
	Autres licenciements	5%	4%	3%	3%
	Départ à la retraite	2%	2%	1%	2%
	Autres sorties	3%	4%	7%	6%

Source : DMMO (Déclaration des Mouvements de Main d'Œuvre - établissements de 50 salariés et plus)

Emploi intérimaire

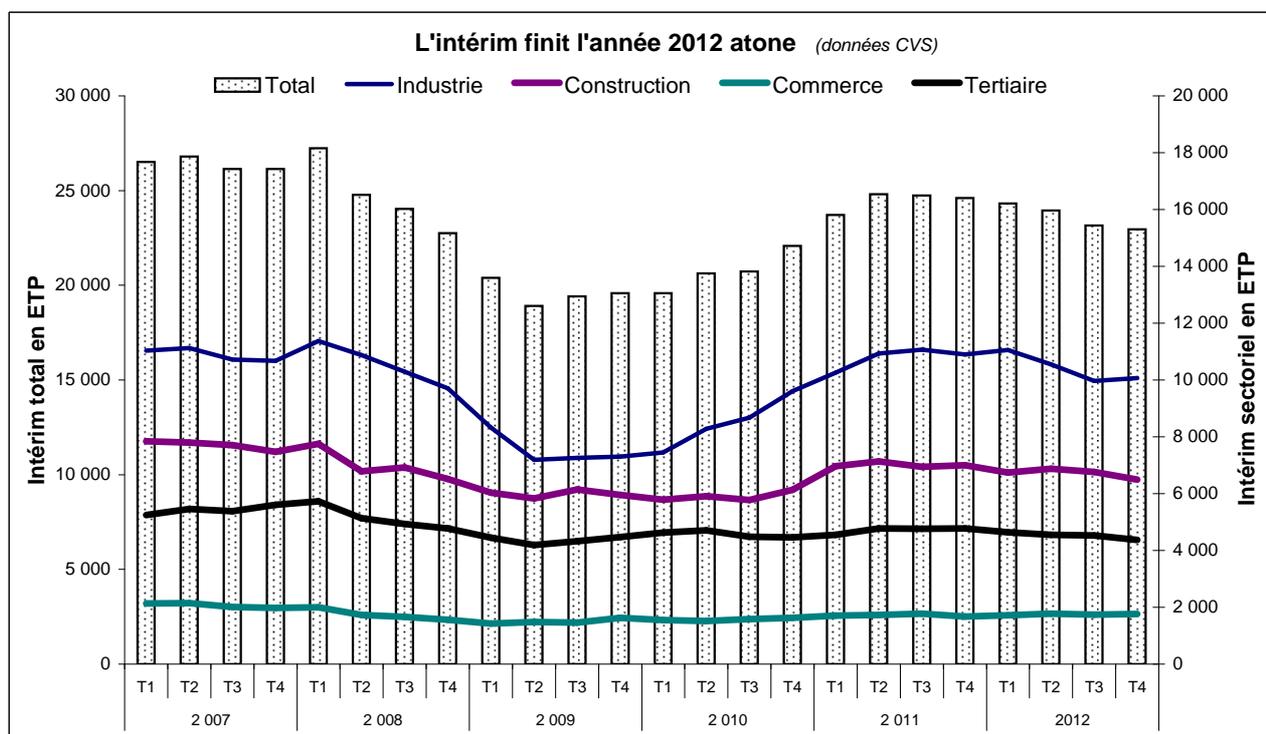
Au 4^e trimestre 2012 l'emploi intérimaire régional, en ETP (Equivalent Temps Plein) et corrigé des variations saisonnières, est en baisse de 1 % par rapport au troisième trimestre. Le ralentissement est de même niveau en France métropolitaine. En un an la région affiche une perte de 7 % de ses effectifs intérimaires ETP cvs, alors que la baisse atteint 9 % au niveau national.

Au 4^e trimestre 2012, 44 % des ETP régionaux travaillent dans le **domaine industriel**, où 31 % des contrats sont conclus. Si les ETP y sont en légère hausse au 4^e trimestre 2012 par rapport au trimestre précédent, une baisse de près de 8 % est enregistrée sur l'année 2012. Dans la **construction**, qui regroupe 28 % des emplois intérimaires, les ETP régressent de près de 4 % en un trimestre, et de 7 % en un an. L'intérim décroît dans le **tertiaire** (- 3 %), en regard avec la dégradation observée dans les **services marchands** (- 6 %).

Toujours en ETP cvs, l'intérim se tasse de près de 8 % dans le Tarn et Garonne en un trimestre, et recule de 7 % dans le Lot.

En Haute-Garonne, département où travaillent 60 % des ETP, l'intérim régional est maussade, à - 0,2 %.

Au 4^e trimestre 2012, la durée moyenne brute des missions régionales est de 2,1 semaines, en légère baisse (- 3 %) par rapport au même trimestre de l'année précédente. Dans la fabrication de matériel de transport, la durée des missions est en hausse de 70 % sur un an, à plus de 12 semaines.



Source : Dares - CVS Direccte Mission Synthèses Midi-Pyrénées

Intérim en ETP* par département (données brutes)	T4 2012	Part par rapport à Midi-Pyrénées	Evolution sur un an T4 12 / T4 11
Ariège	666	3%	-28%
Aveyron	1 765	7%	-7%
Haute-Garonne	13 769	58%	-4%
Gers	1 325	6%	0%
Lot	816	3%	-9%
Hautes-Pyrénées	1 497	6%	-14%
Tarn	2 022	9%	-11%
Tarn-et-Garonne	1 339	6%	-7%
Midi-Pyrénées	23 714	//	-4,7%

*ETP = équivalents temps plein

Source : Dares - Direccte Mission Synthèses Midi-Pyrénées

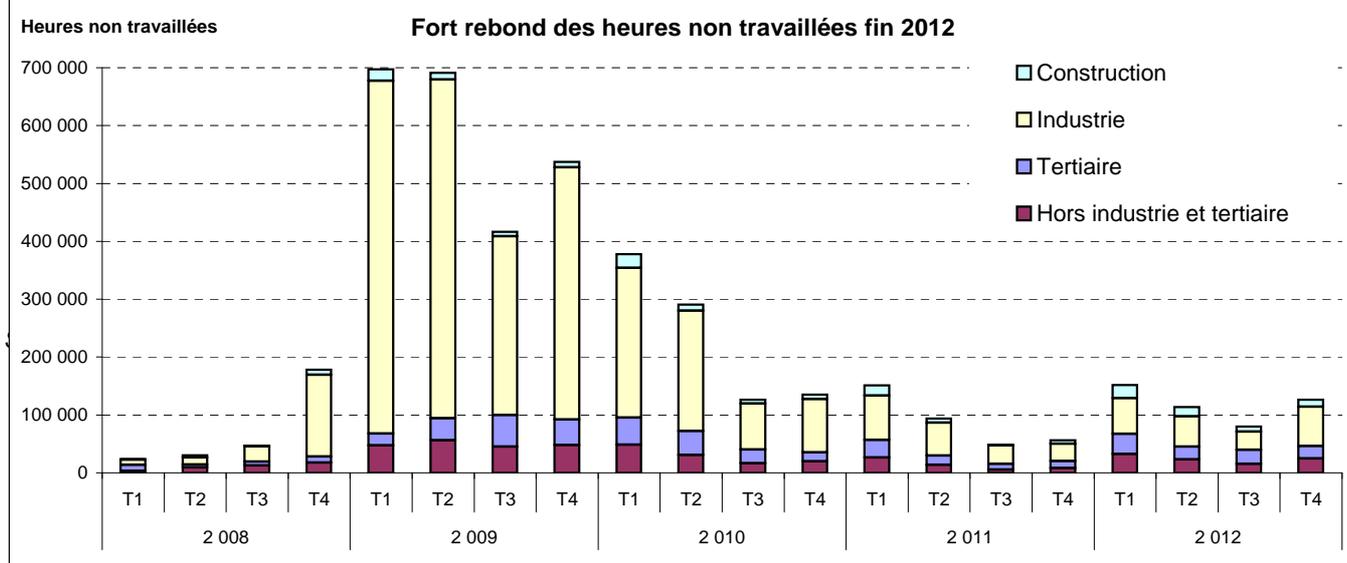
Chômage partiel

Au 4^e trimestre 2012 les entreprises de Midi-Pyrénées consomment plus de 114 000 heures de chômage partiel, nombre deux fois plus élevé qu'au même trimestre de l'année 2011. Sur l'ensemble de l'année la Région a consommé plus de 412 000 heures d'activité réduite, en hausse annuelle de 30 %.

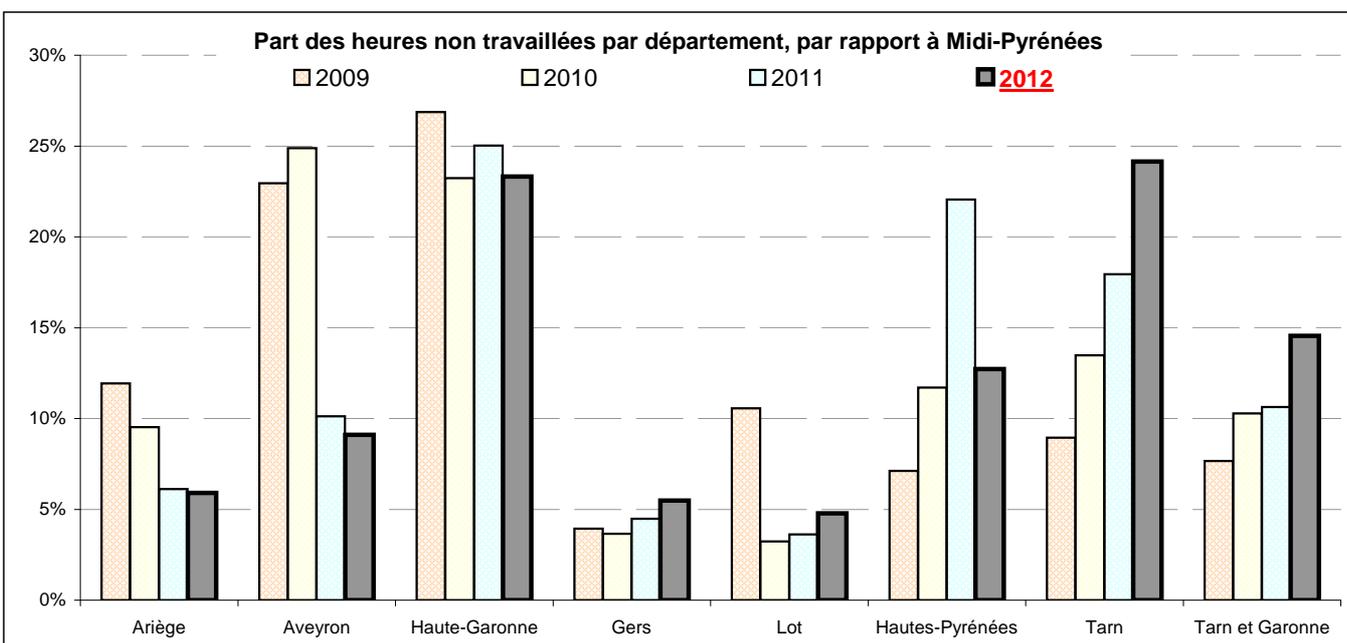
L'**industrie** reste le secteur le plus touché par le chômage partiel dans la région, pesant pour 59 % des heures non travaillées au quatrième trimestre, au lieu des 62 % en moyenne en 2011. Dans la **construction** les heures non travaillées sont multipliées par deux par rapport au 4^e trimestre 2011. C'est dans ce secteur que 10 % des heures régionales sont chômées. Dans le **tertiaire** (19 % des heures chômées régionales) les heures consommées au 4^e trimestre sont en hausse de 79 % par rapport à ma même période 2011.

La **Haute-Garonne** concentre plus de la moitié des emplois régionaux et consomme 15 % des heures chômées régionales ce trimestre ; ce taux était de 19 % au même trimestre de l'année 2011. Le chômage partiel s'amplifie très fortement en fin d'année dans les Hautes-Pyrénées, qui utilise 16 % des heures allouées régionales ce trimestre. Le Tarn (21 % du total régional) accuse une hausse de 140 % de son activité partielle au dernier trimestre.

Entre mars 2012 et novembre 2012, le chômage partiel n'était plus soumis à une autorisation administrative préalable. Malgré la sous-estimation des autorisations accordées durant l'année 2012, le volume global autorisé aux établissements de la région (1,1 million d'heures) dépasse celui accordé en 2011. **Les demandes de chômage partiel repartent à la hausse en 2012 après trois années consécutives de baisse.**



Source : DGEFP, extraction Silex Direccte Midi-Pyrénées - Mission Synthèses



Source : DGEFP, extraction Silex Direccte Midi-Pyrénées - Mission Synthèses

Politiques d'emploi

- ▶ **Contrats uniques d'insertion (CUI)**
- ▶ **Formation en alternance**
- ▶ **Travailleurs handicapés**

Contrats uniques d'insertion

Les 4 340 CUI enregistrés au 4^e trimestre 2012 en Midi-Pyrénées actent une contraction des contrats (- 8 %) par rapport au trimestre précédent. Les CAE (89 % des contrats) tout comme les CIE affichent une baisse de 9 %. Par rapport au même trimestre de l'année précédente l'ensemble des contrats régresse de 4 %.

Le secteur associatif signe 47 % des CAE au 4^e trimestre, en baisse de 11 % par rapport au 3^e trimestre 2012, et de 4 % sur un an. Les CAE signées avec les lycées et collèges publics (20 % des contrats non-marchand) sont stables sur un trimestre.

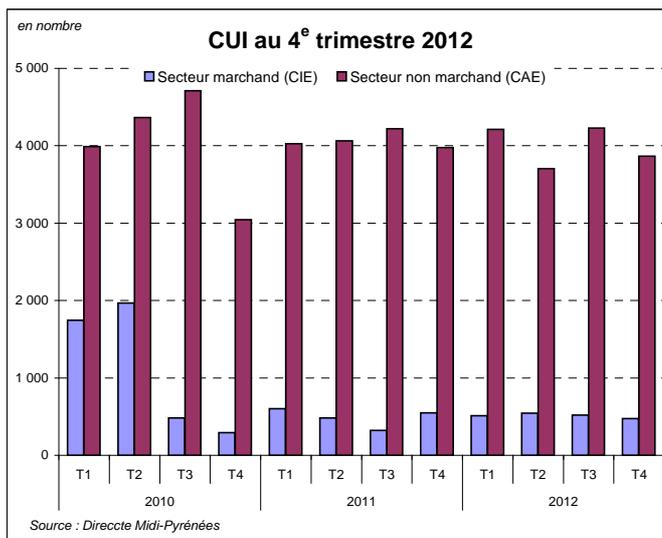
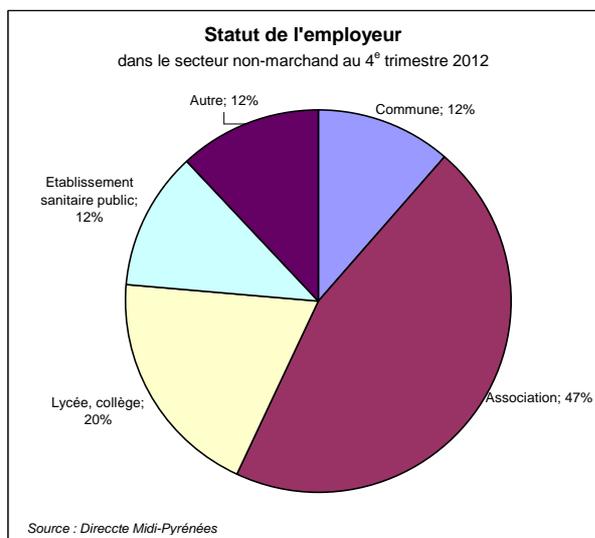
Les contrats passés dans le cadre d'un **chantier d'insertion** sont en très forte hausse ce trimestre (+ 30 %), mais en baisse de 6 % par rapport à la même période 2011.

Les **moins de 25 ans** signent 1/3 des contrats, qu'ils soient marchands ou non-marchand, en baisse de 9 % sur trois mois, et de 14 % par rapport au 4^e trimestre 2011. Les CUI signés par les **plus de 50 ans** (18 % des contrats) sont en forte baisse (12 %) par rapport au 3^e trimestre 2012. Ils augmentent de 1% par rapport à la même période de l'année précédente.

Au 4^e trimestre 2012 les **femmes** signataires sont toujours majoritaires, qui signent 64 % de l'ensemble des contrats, et 67 % des CAE.

Les actifs **ayant au moins le Bac** ou le niveau Bac représentent 41 % des signataires des CUI. Ceux n'ayant aucune formation ou un niveau de CEP sont 31 %.

Parmi les contractuels de CUI, 63 % profitent d'une **formation** à l'adaptation à leur poste de travail et 55 % se forment à acquérir de nouvelles compétences. Les employeurs proposent une action de formation qualifiante à 16 % des signataires.



Profil des bénéficiaires des CUI 4^e trimestre 2012		Secteur non marchand - CAE	Secteur marchand - CIE	CUI, part des bénéficiaires BOE*
Nombre de contrats enregistrés - Midi-Pyrénées		3 866	474	10%
<i>dont, chantier d'insertion</i>		17%	0%	//
<i>dont, bénéficiaire masculin</i>		33%	59%	//
Nombre d'employeurs signataires - Midi-Pyrénées		1 448	417	//
Âge des bénéficiaires - Midi-Pyrénées				
25 ans ou moins	32%	45%	//	//
26 à 35 ans	21%	18%	//	//
36 à 50 ans	29%	22%	//	//
plus de 50 ans	19%	16%	//	//
Niveau de formation - Midi-Pyrénées				
Pas de formation ou inférieure à 1 an	16%	11%	//	//
Niveau CAP, BEP	14%	16%	//	//
Diplôme obtenu CAP, BEP	24%	30%	//	//
Niveau BAC	25%	24%	//	//
Niveau > Bac +2 (BTS, DUT, licence...)	20%	19%	//	//
Nombre de contrats enregistrés et d'employeurs signataires par départements		Secteur non marchand - CAE	Secteur marchand - CIE	CUI, part des bénéficiaires BOE*
Ariège	294	21	8%	
<i>nombre d'employeurs signataires</i>	114	21	//	
Aveyron	309	57	12%	
<i>nombre d'employeurs signataires</i>	144	51	//	
Haute-Garonne	1 348	138	9%	
<i>nombre d'employeurs signataires</i>	469	124	//	
Gers	172	8	21%	
<i>nombre d'employeurs signataires</i>	85	8	//	
Lot	267	34	8%	
<i>nombre d'employeurs signataires</i>	114	31	//	
Hautes-Pyrénées	403	20	9%	
<i>nombre d'employeurs signataires</i>	152	19	//	
Tarn	579	122	10%	
<i>nombre d'employeurs signataires</i>	217	101	//	
Tarn et Garonne	494	74	11%	
<i>nombre d'employeurs signataires</i>	153	62	//	

Source : Direccte Midi-Pyrénées

*BOE : bénéficiaires de l'obligation d'emploi

Formation en alternance

Au 4^e trimestre 2012, 2 452 **contrats de professionnalisation** ont débuté, soit 21 % de moins qu'au même trimestre 2011. Les contrats sont majoritairement conclus avec des hommes, même si la part des contractuels masculins se réduit. Plus de 4 contrats sur 5 sont signés par des jeunes de moins de 26 ans.

Le **niveau de diplôme** des entrants en contrat est au minimum un Bac pour 79 % d'entre eux, et pour plus d'1/3 il s'agit d'un Bac professionnel ou technologique. Les possesseurs d'un CAP ou BEP sont en forte diminution, et ne signent que 16 % des contrats.

Au 4^e trimestre, c'est toujours le **tertiaire** qui est le principal pourvoyeur de contrats de la région (70 %), malgré une baisse significative (-22 %) par rapport au même trimestre 2012. L'industrie signe 17 % des contrats, mais sa part diminue fortement (-25 % sur un an).

Au 4^e trimestre 2012, le nombre de **contrats d'apprentissage** enregistrés par les chambres consulaires (5 797 contrats) est atone par rapport au même trimestre de l'année précédente. En partant de juin 2012, qui marque le début de la campagne, la hausse atteint 4 % par rapport à 2011.

Profil des contrats de professionnalisation débutés			Tendance par rapport à la même période de l'année précédente	
Midi-Pyrénées	4T 2011	4T 2012		
Nombre de contrats débutés	3 090	2 452	↘	
<i>dont jeunes (moins de 26 ans)</i>	82%	84%	↗	
<i>dont bénéficiaires masculins</i>	55%	52%	↘	
nombre d'entreprises signataires	2 169	1 728	↘	
Secteur d'activité de l'employeur				
Tertiaire	2 180	1 705	↘	
Construction	346	335	↘	
Industrie	547	410	↘	
Agriculture	17	2	↘	
Départements				
	4T 2011	4T 2012		
Ariège	nombre de contrats débutés	61	57	↘
	<i>nombre d'entreprises signataires</i>	50	48	
Aveyron	nombre de contrats débutés	213	152	↘
	<i>nombre d'entreprises signataires</i>	177	135	
Haute-Garonne	nombre de contrats débutés	1 938	1 604	↘
	<i>nombre d'entreprises signataires</i>	1 303	1 067	
Gers	nombre de contrats débutés	151	82	↘
	<i>nombre d'entreprises signataires</i>	91	55	
Lot	nombre de contrats débutés	96	92	↘
	<i>nombre d'entreprises signataires</i>	61	60	
Hautes-Pyrénées	nombre de contrats débutés	158	135	↘
	<i>nombre d'entreprises signataires</i>	129	102	
Tarn	nombre de contrats débutés	284	233	↘
	<i>nombre d'entreprises signataires</i>	213	176	
Tarn et Garonne	nombre de contrats débutés	189	97	↘
	<i>nombre d'entreprises signataires</i>	145	85	

Travailleurs handicapés

Sur l'année 2012, l'augmentation de 19 % du nombre de demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) entre 2011 et 2012 résulte au moins partiellement de l'amélioration de la qualité de l'enregistrement dans les fichiers Pôle emploi que d'une évolution réelle. Les non BOE ne progressent durant l'année "que" de 7,2 %.

Les hommes sont plus fréquemment BOE, mais l'âge est un critère encore plus discriminant que le sexe : un demandeur d'emploi senior sur cinq est BOE contre un jeune sur cinquante. Moins d'un quart des demandeurs d'emploi BOE et la moitié des non BOE ont le Bac.

Au 4^e trimestre 2012, 10 % des nouveaux bénéficiaires d'un contrat unique d'insertion (CUI) sont travailleurs handicapés. Sur l'ensemble de l'année, la part des contrats bénéficiant à des TH a atteint 10 % dans le secteur non marchand, mais 13 % dans le secteur marchand soit près du triple de l'année précédente. Leur part dans les contrats de professionnalisation reste inférieure à 3 % en 2012, elle semble encore plus faible dans l'apprentissage.

Profil des demandeurs d'emploi ⁽¹⁾ Midi-Pyrénées	4 ^e trimestre 2011			4 ^e trimestre 2012		
	BOE ⁽²⁾	non BOE	Total	BOE	non BOE	Total
	18 908	191 522	210 430	22 515	205 398	227 913
Âge						
moins de 25 ans	1%	99%	34 526	2%	98%	37 109
25 à 49 ans	8%	92%	135 614	8%	92%	144 543
50 ans et plus	19%	81%	40 290	21%	79%	46 261
Profil des demandeurs d'emploi Départements	4 ^e trimestre 2011			4 ^e trimestre 2012		
	BOE	non BOE	Total	BOE	non BOE	Total
Ariège	11%	89%	11 360	11%	89%	12 336
Aveyron	12%	88%	13 304	13%	87%	14 716
Haute-Garonne	7%	93%	100 844	8%	92%	109 517
Gers	12%	88%	9 898	13%	87%	10 998
Lot	13%	87%	10 903	14%	86%	11 622
Hautes-Pyrénées	9%	91%	17 714	10%	90%	19 330
Tarn	11%	89%	27 615	12%	88%	29 089
Tarn et Garonne	9%	91%	18 792	10%	90%	20 305

Source : Direccte - Pôle emploi

⁽¹⁾ DEFM catégories A,B,C.

⁽²⁾ BOE : bénéficiaires de l'obligation d'emploi

Les contrats de professionnalisation et les CUI		2011 T4	2012 T4
Contrat de professionnalisation		3 090	3097
	dont travailleurs handicapés	99	64
	% travailleurs handicapés	3,2%	2,1%
CUI - CAE (secteur non marchand)		3 976	3 866
	dont travailleurs handicapés	305	387
	% travailleurs handicapés	7,7%	10,0%
CUI - CIE (secteur marchand)		549	474
	dont travailleurs handicapés	35	50
	% travailleurs handicapés	6,4%	10,5%

Source : Direccte - Mission synthèses

Chômage et demande d'emploi

- ▶ **Taux de chômage**
- ▶ **DEFM (2 fiches) ***
- ▶ **Offres d'emploi**
- ▶ **Licenciements économiques et ruptures conventionnelles**

* **Avertissement**

Les statistiques relatives aux demandeurs d'emploi de janvier 2013 intègrent deux modifications, l'une de nature réglementaire, l'autre de nature méthodologique ;

- depuis le 1er janvier 2013, les radiations administratives prennent effet à la date de leur notification, et non plus à la date du manquement qui les motive. Ce changement de règle a un impact à la hausse de + 1 000 pour la catégorie A et à + 1 200 pour l'ensemble des catégories A, B, C sur le nombre de demandeurs d'emploi inscrits fin janvier 2013, en Midi-Pyrénées.

- les statistiques de demandeurs d'emploi par âge sont désormais établies selon l'âge en fin de mois, et non plus l'âge au 31 décembre. Cette modification n'a pas d'impact sur le nombre total de demandeurs d'emploi, mais modifie la répartition des demandeurs d'emploi par tranche d'âge.

Les séries sont rétrolées avec ce nouveau concept depuis 1996.

Taux de chômage

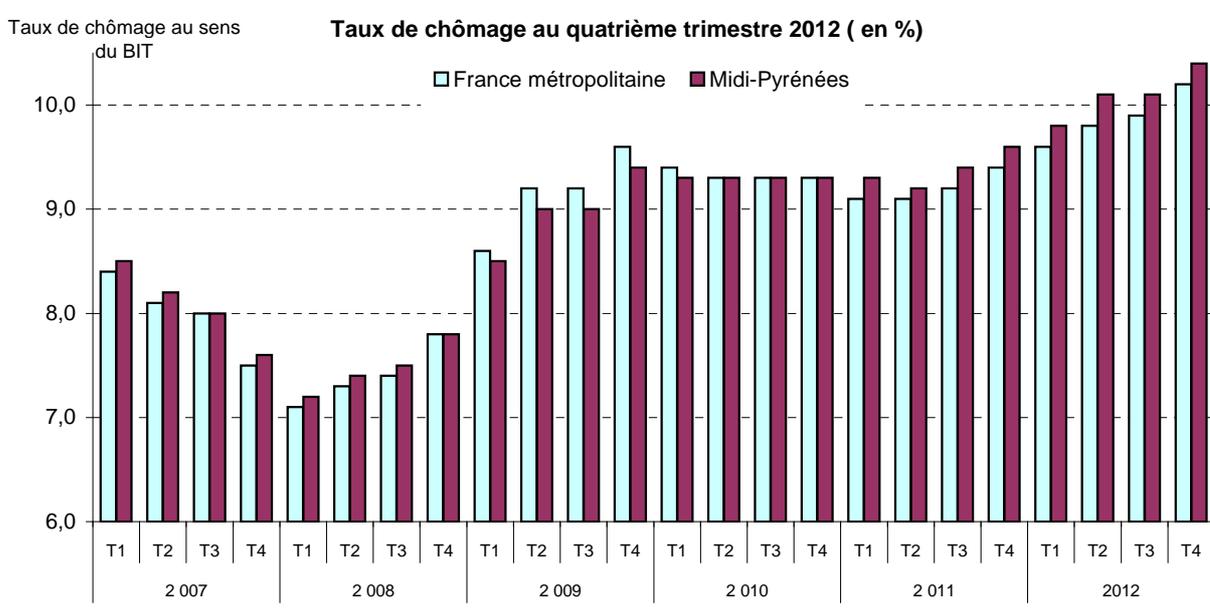
Au 4^e trimestre 2012 le taux de chômage touche 10,4 % de la population active de Midi-Pyrénées ; le seuil de 10 % a été franchi au deuxième trimestre 2012.

La variation trimestrielle en Midi-Pyrénées (+ 0,3 point) est identique à celle observée en France métropolitaine, où le taux de chômage est de 10,2 %. Midi-Pyrénées voit l'évolution de son taux de chômage augmenter de 0,8 point en 2012.

En moyenne depuis le début de la crise de 2008, le taux régional est de 9,1 %, supérieur de 0,7 point par rapport à celui observé avant la crise.

L'Ariège est fortement touchée, avec un taux de chômage qui atteint 13 %. Dans les Hautes-Pyrénées, le Tarn et le Tarn et Garonne, plus de 11 % de la population active est touchée par le chômage. Seuls l'Aveyron et le Gers n'ont pas atteint le seuil de 10% de leur population active au chômage.

Le taux de chômage de la Haute-Garonne (10,3 %) augmente de 0,2 point en un trimestre, et de 0,7 point en un an.



Source : Insee, taux de chômage au sens du BIT et taux de chômage localisé

Taux de chômage par département en %	4 ^e trimestre			4 ^e trimestre 2012 Évolution, en point		
	2010	2011	2012	Trimestrielle	Annuelle	Par rapport au 1T 2008 (crise)
Ariège	11,0	11,8	13,0	0,7	1,2	4,6
Aveyron	6,6	6,6	7,6	0,2	1,0	2,8
Haute-Garonne	9,5	9,6	10,3	0,2	0,7	2,9
Gers	7,1	7,4	8,3	0,4	0,9	3,0
Lot	8,6	9,4	10,1	0,3	0,7	3,7
Hautes-Pyrénées	10,3	10,6	11,7	0,1	1,1	3,8
Tarn	10,2	10,7	11,4	0,3	0,7	3,3
Tarn et Garonne	10,1	10,9	11,5	0,4	0,6	3,6
Midi-Pyrénées	9,3	9,6	10,4	0,3	0,8	3,2
France métropolitaine	9,3	9,4	10,2	0,3	0,8	3,1

Source : Insee, taux de chômage au sens du BIT et taux de chômage localisé

Demandeurs d'emploi (1)

En trois mois, à la fin du 4^e trimestre 2012, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A,B,C progresse de 1,7 % en Midi-Pyrénées, une hausse moins forte que celle constatée en France métropolitaine (+ 2,3 %). En rythme annuel, l'écart d'évolution de la région marque sa différence par rapport à la France métropolitaine : la hausse annuelle est de 8,3 % en Midi-Pyrénées est de 8,8 % au niveau national.

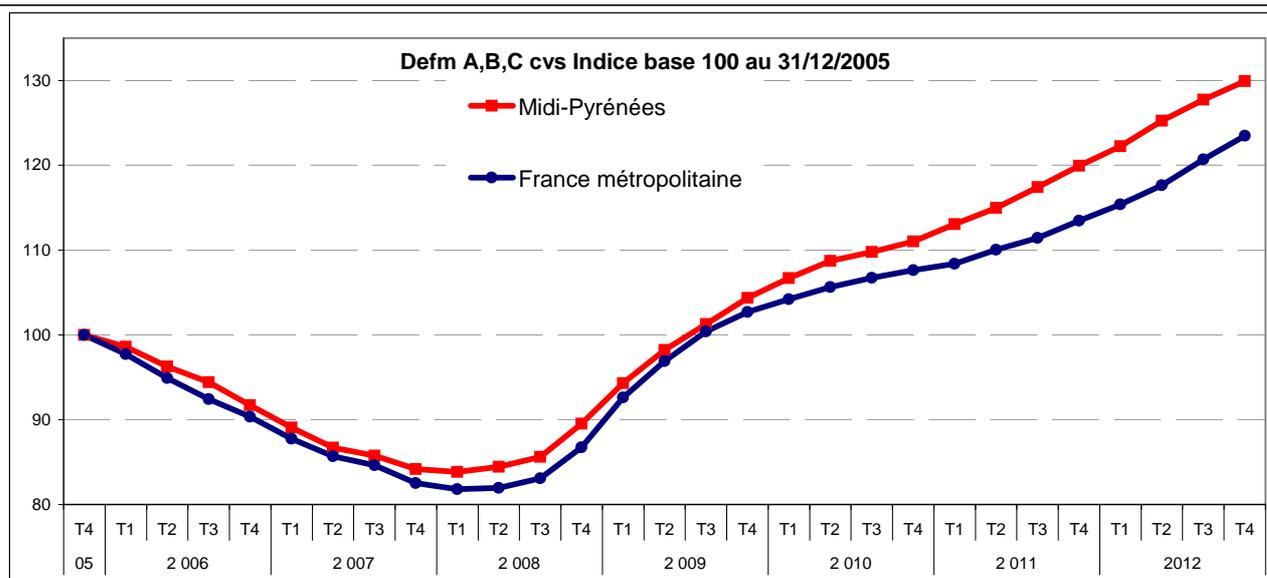
Près des deux-tiers des demandeurs d'emploi de la région ont **entre 25 et 49 ans** : leur nombre est en hausse de 1% sur un trimestre et de 6,6 % en un an.

Les demandeurs d'emploi de **plus de 50 ans** (20 % de l'ensemble des demandeurs) enregistrent la plus forte hausse ; 3 % en un trimestre et 14,8 % en un an. Leur nombre a doublé depuis le début de la crise.

Les jeunes de **moins de 25 ans** (16 % des demandeurs) enregistrent une augmentation de leur nombre d'inscrits ce trimestre (+ 1,5 %). En un an ils sont 7,4 % de plus.

Le chômage de longue durée touche 39 % de la population totale des demandeurs d'emploi à la fin du 4^e trimestre 2012. Cette population connaît une hausse annuelle de 14 % bien supérieure à la hausse globale des demandeurs d'emploi (8 %). Trois départements connaissent une part de chômeurs de longue durée qui dépasse les 40 %.

Depuis mars 2008, qui correspond au début de la crise, la demande d'emploi affiche une hausse de 55 % pour la région ; les seniors sont deux fois plus nombreux, alors que la hausse est de 56 % pour les jeunes et de plus de 43 % pour la tranche d'âge intermédiaire.



Source : Dares - Pôle emploi - CVS régionales Direccte Midi-Pyrénées. Données France cvs-cjo

DEFM A,B,C par département

4T 2012	DEFM A,B,C	Évolution sur un trimestre	Évolution sur un an	Part des demandeurs - de 25 ans	Part des demandeurs + de 50 ans
Ariège	12 107	3%	9%	16%	23%
Aveyron	14 121	2%	11%	18%	22%
Haute-Garonne	108 193	2%	9%	15%	18%
Gers	10 775	2%	11%	15%	25%
Lot	11 237	1%	7%	15%	26%
Hautes-Pyrénées	18 123	0%	9%	16%	25%
Tarn	28 752	1%	5%	17%	22%
Tarn et Garonne	19 922	2%	8%	17%	21%
Midi-Pyrénées	223 231	2%	8%	16%	20%

Source : Dares - Pôle emploi - CVS Direccte Midi-Pyrénées

DEFM A,B,C de longue durée*, par département

4T 2012	Nombre de DEFM A,B,C de longue durée	% longue durée	Évolution sur un trimestre	Évolution sur un an
Ariège	4 786	40%	4%	15%
Aveyron	4 908	35%	4%	17%
Haute-Garonne	42 651	39%	3%	12%
Gers	3 892	36%	6%	17%
Lot	4 654	41%	4%	17%
Hautes-Pyrénées	6 689	37%	4%	15%
Tarn	12 037	42%	4%	11%
Tarn et Garonne	8 130	41%	6%	19%
Midi-Pyrénées	87 747	39%	4%	14%

Source : Dares - Pôle emploi - CVS Direccte Midi-Pyrénées

* Inscrits depuis un an ou plus

Demandeurs d'emploi (2)

Au 4^e trimestre 2012, la hausse de la demande d'emploi (+ 1,7 % en un trimestre) continue d'affecter toutes les catégories des demandeurs d'emploi.

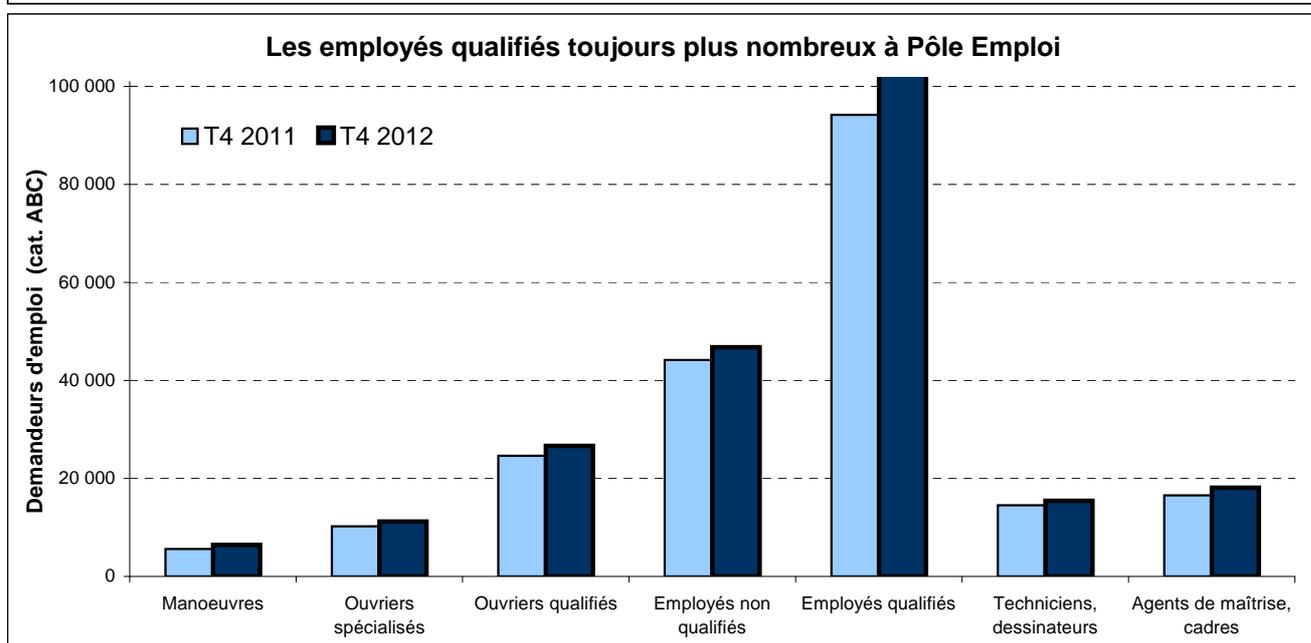
Les **employés** représentent 2/3 des inscrits en Midi-Pyrénées, leur nombre est proche des 150 inscrits. Qu'ils soient qualifiés (45 % des inscrits) ou non qualifiés (21 %), ils sont toujours plus nombreux à solliciter Pôle emploi, avec une hausse respective de 9 % et 6 % en un an.

Les **manœuvres** ne représentent que 3 % des inscrits, mais leur nombre progresse de 28 % en un an.

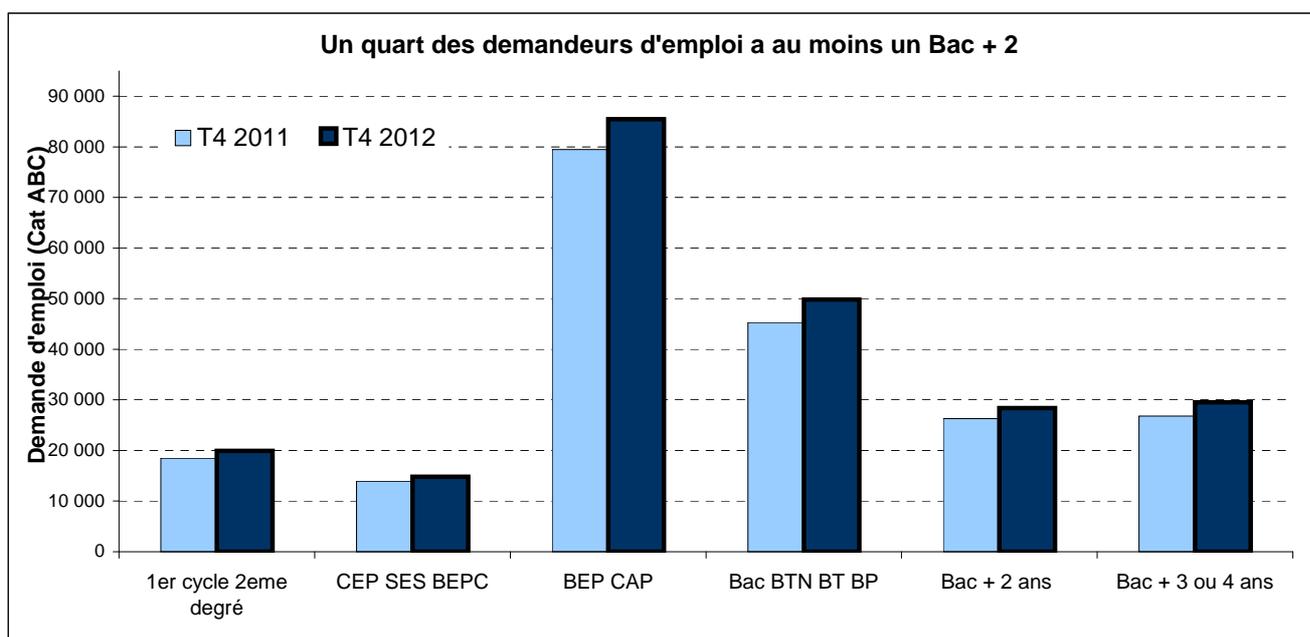
Les **agents de maîtrise** et **cadres** sont relativement moins touchés par la hausse de la demande d'emploi, mais enregistrent une augmentation annuelle de 8 % des inscriptions dans cette qualification.

Près de la moitié des demandeurs d'emploi sont au moins **bacheliers** et ils sont 9 % de plus à s'être inscrits à Pôle Emploi en un an.

Les titulaires d'un **CAP ou BEP**, qui représentent 38 % des demandeurs d'emplois de la région, sont 8 % de plus à être inscrits à Pôle Emploi fin décembre 2012 qu'un an auparavant.



Source : Dares - Pôle emploi - Traitement Direccte Midi-Pyrénées- Données brutes



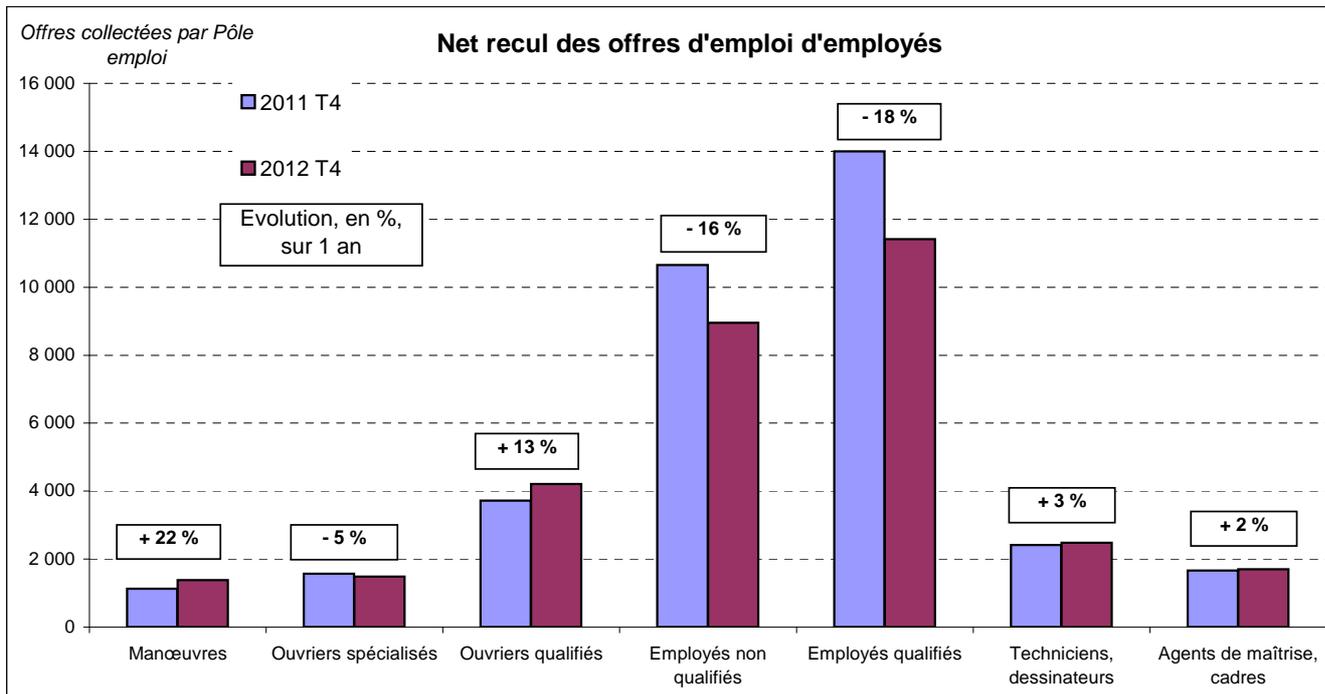
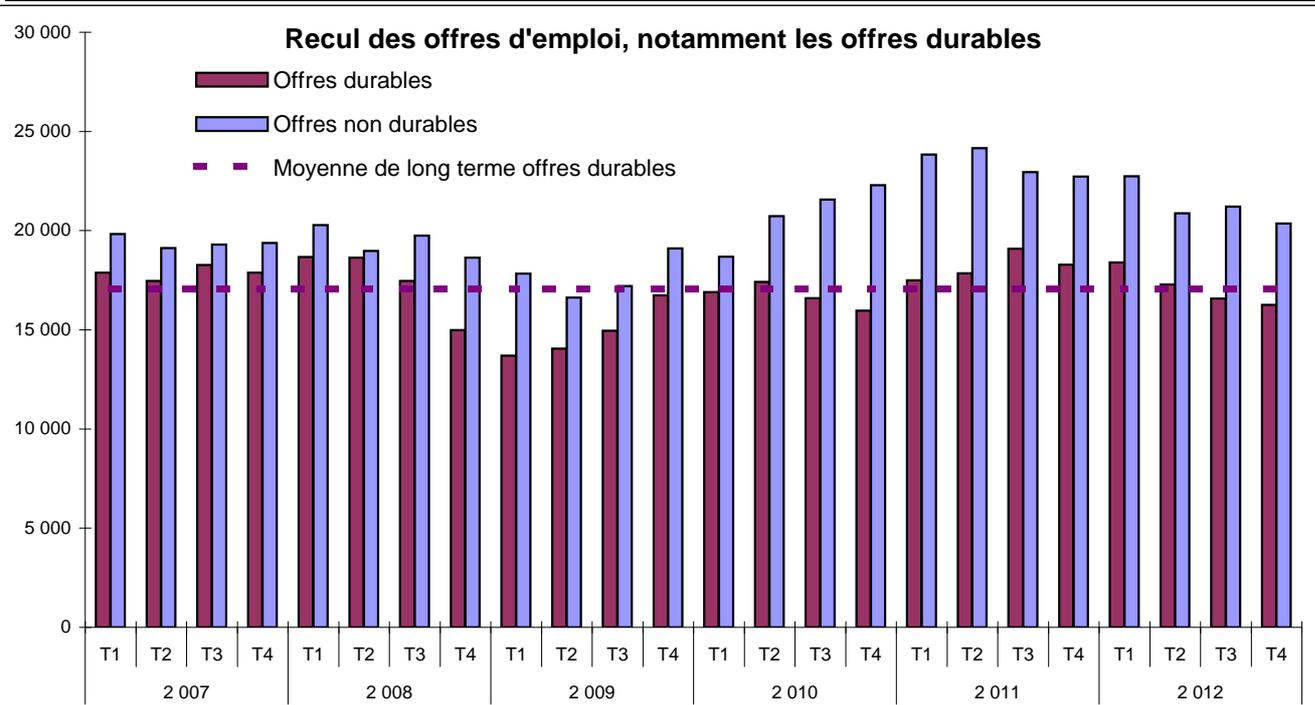
Source : Dares - Pôle emploi - Traitement Direccte Midi-Pyrénées-Données brutes

Offres d'emploi recueillies par Pôle emploi

Au 4^e trimestre 2012, 31 600 offres d'emploi ont été collectées par Pôle emploi : ce nombre recule de 10 % par rapport à l'an dernier.

Si la part des **offres durables** (46 %) reste stable au 4^e trimestre par rapport à la même période 2011, leur nombre recule de 11 %. Ce recul est encore plus important pour les offres en CDI (- 14 %) alors que les CDD de plus de 6 mois sont en hausse de 3 %. Les **offres non durables** sont en repli de 9 % par rapport au 4^e trimestre 2011, le recul étant plus important pour les **missions d'intérim** (- 19 %) que pour les contrats à durée déterminée (- 4 %).

L'évolution des offres collectées par Pôle emploi est plus ou moins favorable selon la qualification du poste offert. Près des deux-tiers des offres concernent des employés, mais leur volume recule fortement (- 17 %), que les employés soient qualifiés ou non. Les offres pour des ouvriers qualifiés progressent nettement (+ 13 %) à l'inverse de celles pour ouvriers spécialisés (- 5 %). Les offres sont toutefois bien différentes selon la qualification du poste proposé : alors que plus des trois-quarts des offres de cadres et agents de maîtrise sont durables, cette proportion n'est que d'un tiers pour les ouvriers, et inférieure à un quart pour les manoeuvres. Les offres en intérim concernent surtout des emplois d'ouvriers alors que les offres en CDD de très courte durée s'adressent plus fréquemment à des manoeuvres.



Source : Dares - Pôle emploi

Licenciements économiques et ruptures conventionnelles de CDI

Au 4^e trimestre 2012, le nombre de licenciements économiques notifiés aux UT repart à la hausse, avec 1 554 notifications. Sur un trimestre leur nombre augmente de 20% par rapport au 3^e trimestre, mais la hausse atteint 41 % sur l'ensemble de l'année 2012 par rapport à 2011.

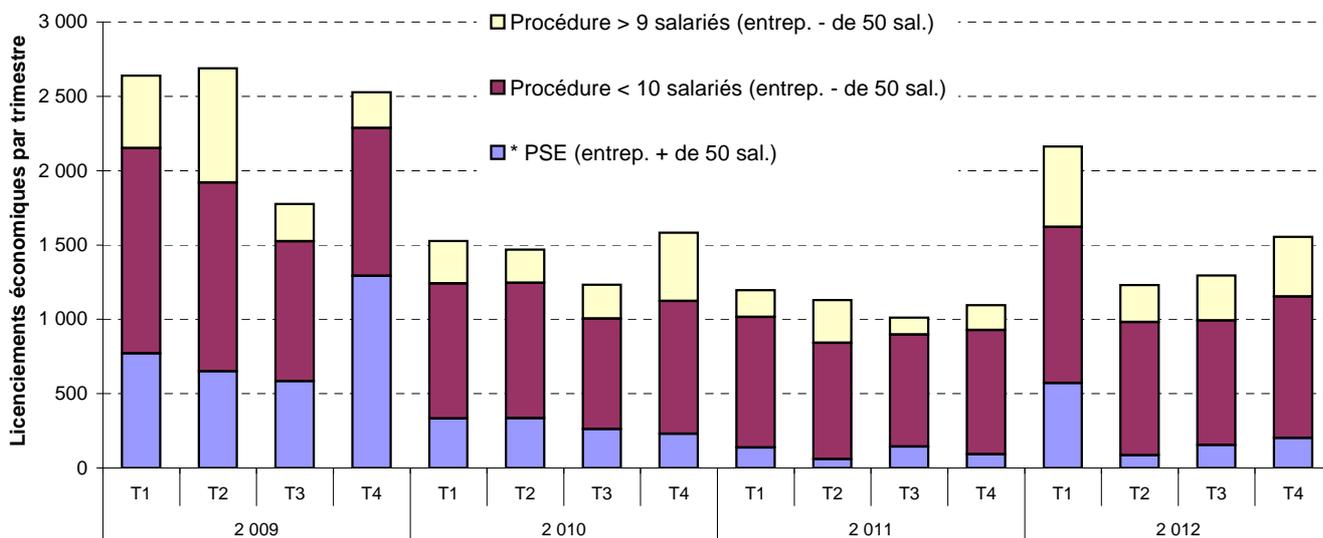
Les 5 PSE (*Plan de Sauvegarde de l'Emploi-établissements de plus de 50 salariés*) ont porté sur 200 suppressions d'emploi au dernier trimestre. Sur l'ensemble de l'année, les 28 PSE ont visé 1 000 emplois.

Pour les **entreprises de moins de 50 salariés**, les procédures visant au moins 10 licenciements augmentent de 33 % sur un trimestre, et ne sont pas loin de doubler en un an avec 1 500 emplois supprimés. Les procédures visant moins de 10 salariés demeurent toutefois majoritaires avec 950 emplois supprimés au dernier trimestre 2012 et 3 700 sur l'année (contre 3 200 en 2011).

Près de la moitié des licenciements ont été notifiés en Haute-Garonne, mais ce département concentre 57 % de l'emploi salarié du secteur marchand. À l'inverse, le Lot et le Tarn ont un pourcentage de salariés licenciés en 2012 plus important que la moyenne régionale.

Les inscriptions à Pôle emploi consécutives à un licenciement économique ont reculé de 28 % au 4^e trimestre 2012 par rapport 4^e trimestre 2011 (- 15 % sur l'année). Celles consécutives à une rupture conventionnelle de CDI augmentent légèrement par rapport au 4^e trimestre 2011, poursuivant ainsi la tendance précédente. Celles pour fin de CRP, de convention de conversion ou de PAP anticipés progressent de 32%.

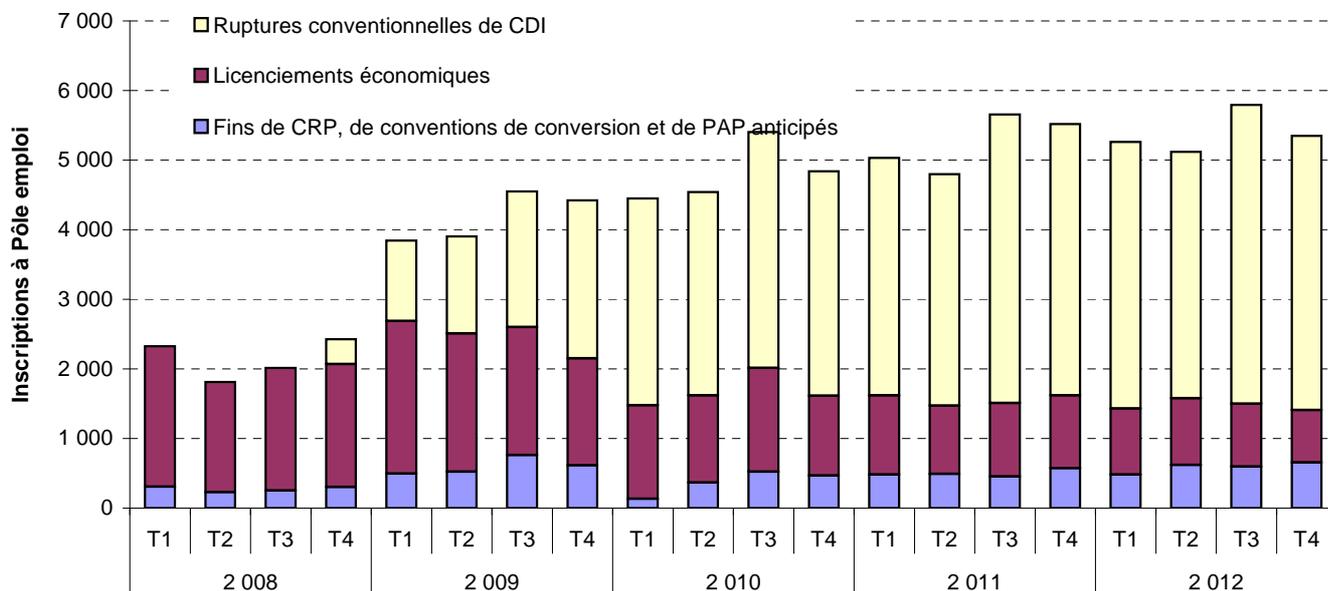
4^e trimestre 2012 : pas de trêve pour les licenciements économiques



* PSE : Plan de Sauvegarde de l'Emploi

Source : Direccte - Unités Territoriales

Inscriptions à Pôle emploi



Source : Dares - Pôle emploi

Action des services

- ▶ **Synthèse étude sur l'eau**
- ▶ **Emplois dans le tourisme**
- ▶ **Délais de paiement**

Enquête sur l'industrie de l'Eau en Midi-Pyrénées

La DIRECCTE Midi-Pyrénées a réalisé en 2012 une étude sectorielle des industries de l'eau en Midi-Pyrénées.

1 - Objectifs : dans le contexte de la création récente du Pôle de compétitivité Eau entre les régions Provence Alpes Côte d'Azur – Languedoc Roussillon – Midi-Pyrénées

- d'apporter la contribution de la DIRECCTE à la connaissance des acteurs industriels de notre région (ceci n'avait jamais été fait) ;
- de visiter les entreprises pour repérer leurs besoins ;
- de préparer un plan d'actions pour l'accompagnement de leur développement.

Cette étude a été réalisée, à partir d'une méthodologie de la DIRECCTE (service Développement Industriel Technologique et International), en partenariat avec le réseau des CCI de Midi-Pyrénées.

Un panel d'une cinquantaine d'entreprises a été constitué sur la base de leur potentiel de management et d'innovation et une enquête en entreprise a été conduite auprès de 44 d'entre elles.

Les partenaires suivants ont également été associés au sein d'un Comité d'orientation : Région Midi-Pyrénées - Midi-Pyrénées Innovation – Agence de l'Eau Adour Garonne – Pôle de compétitivité Eau.

L'étude a permis de constater que les activités du domaine de l'eau regroupent un ensemble hétérogène d'entreprises. Les nomenclatures d'activités économiques ne permettent pas d'identifier l'intégralité de la population du secteur de l'industrie de l'eau. En effet certaines entreprises rencontrées interviennent dans des domaines de technologies de pointe tels que les membranes et capteurs, l'irrigation, la fabrication/développement de micro stations d'épuration, la détection de polluants, d'autres dans des domaines connexes (Travaux publics, industries chimiques, ingénierie spatiale, informatique, ...).

Les 44 entreprises visitées réalisaient en 2010 un CA de plus de **560 millions d'euros**, et employaient plus de **2 200 salariés**.

2 – Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces du secteur :

<u>Forces</u>	<u>Faiblesses</u>
<ul style="list-style-type: none">➤ Réactivité et proximité des entreprises➤ Innovation et savoir-faire➤ Réseaux d'acteurs : club Midi-Pyrénées éco-entreprises (groupe eau - air - odeur), cluster WSM (membranes et capteurs), pôle de compétitivité Eau ;➤ Présence de grands groupes ;➤ Présence de nombreux laboratoires de recherche en Midi-Pyrénées	<ul style="list-style-type: none">➤ Concentration des acteurs ;➤ Manque d'approche marketing ;➤ Manque de structuration à l'export ;➤ Peu de mobilisation des aides à l'investissement ;➤ Crainte de certaines entreprises à se positionner sur des nouveaux marchés➤ Fonds propres insuffisants, pour financer notamment la R&D;➤ Présence insuffisante dans les instances de normalisation

<u>Opportunités</u>	<u>Menaces</u>
<ul style="list-style-type: none">➤ Potentiel de développement sur des marchés de niche : assainissement individuel, irrigation, ...➤ Potentiel de marchés à l'international➤ Des évolutions réglementaires, normatives, et sociétales favorables➤ Des besoins d'équipements importants dans les petites collectivités territoriales➤ Des enjeux environnementaux favorables : raréfaction des ressources en eau (récupération, traitement) ; nécessité d'analyses et traitements des polluants émergents➤ Nouveaux matériaux et procédés techniques (filtration membranaire, irrigation raisonnée et fertilisante), ...➤ Projets collaboratifs entre entreprises (notamment entre PME et groupes) et entre filières	<ul style="list-style-type: none">➤ Marché fortement concurrentiel➤ Manque de visibilité économique de long terme➤ Contraintes réglementaires différentes selon les pays ; exigences de plus en plus fortes➤ Exigences des donneurs d'ordres (demandes de plus en plus spécifiques)➤ Craintes de quelques PME vis-à-vis de certains groupes➤ Raréfaction des financements➤ Rareté des compétences humaines nécessaires et difficultés à recruter

4 - La restitution publique et les suites données:

Une restitution de cette étude en présence des dirigeants d'entreprises ayant participé à l'enquête, a été réalisée le 17 janvier 2013 lors de la journée des Eco - Industries organisée par la CCI de Région.

Un groupe de travail technique a été mis en place le 6 mars 2013, sous la coordination commune de la DIRECCTE et de la CCI de Région. Il permettra de préparer les suites à donner pour 4 thématiques d'accompagnement des entreprises :

- Accompagnement marketing;
- Recrutement et attractivité des métiers avec la participation de pôle emploi ;
- International, présence à l'international et salons, notamment Pollutec Maroc ;
- Accompagnement à l'innovation et à la propriété intellectuelle.

Les partenaires existants (clubs d'entreprises, clusters, pôle de compétitivité) pourront s'approprier les problématiques émergentes et les actions portées continueront d'être mises en œuvre avec le soutien de l'Etat.

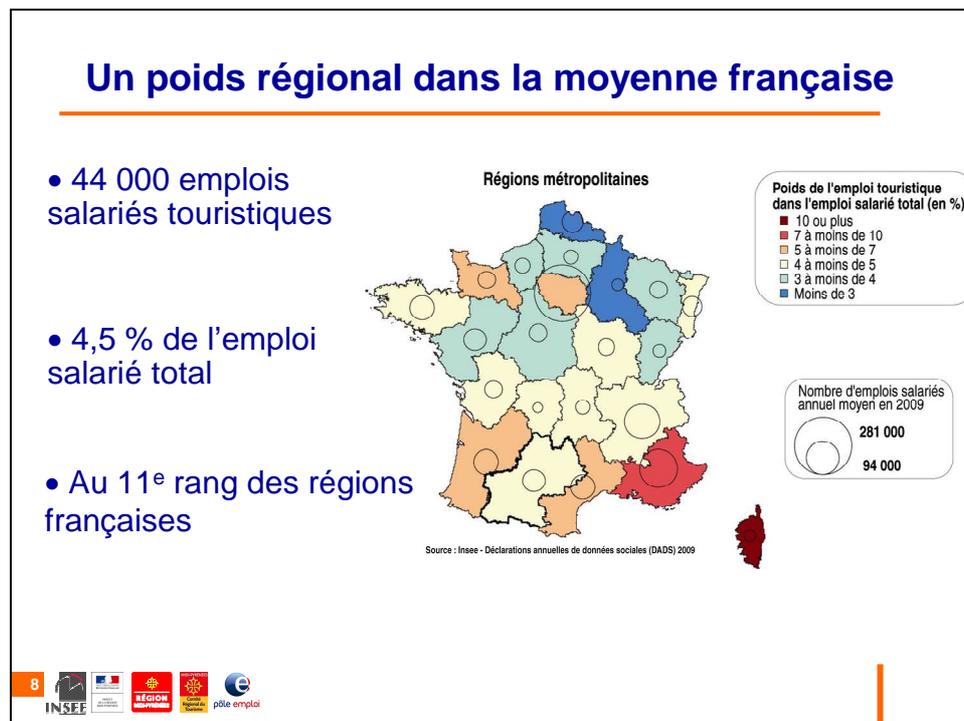
Pour en savoir plus :

[Enquête sur l'industrie de l'eau en Midi-Pyrénées \(http://www.midi-pyrenees.direccte.gouv.fr/IMG/pdf/ETUDE_EAU_redaction_actualisee_DR_11_01_13_.pdf\)](http://www.midi-pyrenees.direccte.gouv.fr/IMG/pdf/ETUDE_EAU_redaction_actualisee_DR_11_01_13_.pdf)

L'emploi salarié dans le secteur du Tourisme en Midi-Pyrénées

La Mission Synthèses, le service Développement Territorial et Touristique de la DIRECCTE en partenariat avec l'INSEE, le Comité Régional du Tourisme et Pôle Emploi, ont engagé une étude sur l'emploi salarié dans le secteur du tourisme.

Ce secteur a généré en 2009 plus de 44 000 emplois salariés, soit 4,5% de l'emploi salarié régional, hors agriculture et fonction publique d'Etat soit un poids localement important et comparable à la moyenne nationale. Midi-Pyrénées se classe au 11^{ème} rang des régions françaises.



Des disparités locales et une prédominance de l'espace urbain

De fortes disparités locales existent : 10 % dans le nord du Lot à seulement 3% dans la zone d'emploi de Toulouse.

Cependant, l'espace urbain concentre 57% des emplois touristiques, avec 25 100 postes. La restauration y devance largement l'hôtellerie (37% des emplois contre 13%).

Les territoires ruraux, quant à eux, représentent le quart des emplois salariés, soit environ 11 000, dont 28% dans le commerce, 24% dans l'hôtellerie et 18% dans la restauration.

Un poids important en montagne

Dans les Pyrénées, l'emploi salarié lié à l'activité touristique a un poids plus important que dans les autres montagnes françaises. Ainsi, pour les seules stations de ski, 41,9% de l'emploi salarié est généré par le tourisme, soit trois points de plus qu'au niveau national. Dans les zones de montagne hors stations, le poids de l'emploi salarié touristique est presque deux fois plus important en Midi-Pyrénées que dans l'ensemble des autres massifs montagneux français (12% contre 6,7%).

Une forte présence de l'hôtellerie-restauration

Les activités liées au tourisme sont variées mais l'emploi est concentré sur les secteurs emblématiques du tourisme, tels que la restauration, l'hôtellerie et les autres formes d'hébergement (campings, résidence de tourisme, villages de vacances, etc...). Ils représentent la moitié de l'emploi salarié lié au tourisme dans la région.

Les emplois se situent également dans des activités non spécifiquement liées au tourisme comme les commerces (19%) des activités très touristiques mais moins contributives en

terme d'emplois comme l'activité thermique, les remontées mécaniques ou encore les activités sportives.

Des emplois à temps partiel et peu qualifiés...

Les activités liées au tourisme constituent un ensemble de services où nombre d'emplois sont exercés à temps partiel. Les 44 000 emplois salariés représentent 32 000 emplois en équivalents temps plein (ETP), soit 74%. Le ratio est de 81 tous secteurs confondus.

Les salariés du tourisme sont aussi moins nombreux à bénéficier d'un contrat à durée indéterminée et sont dans l'ensemble moins qualifiés.

Des emplois à temps partiels et peu qualifiés

- ✓ Moins de contrats à temps complet
 - Temps complets = 54 % (73 % pour l'ensemble des salariés tous secteurs confondus)

- ✓ Emplois moins qualifiés, en particulier dans l'hôtellerie, la restauration, les commerces alimentaires
 - Employés et ouvriers = 82 % (64 % pour l'ensemble des salariés)

- ✓ Davantage de jeunes et de femmes
 - Moins de 26 ans = 31 % (12 % pour l'ensemble des salariés)
 - Femmes = 54 % (48 % pour l'ensemble des salariés)

- ✓ Des salaires plus faibles (de l'ordre de 30 %)



... plus souvent occupés par des femmes et des jeunes

En Midi-Pyrénées, l'emploi salarié touristique est majoritairement féminin : 56% contre 48% dans l'emploi salarié total.

C'est également une population jeune : près d'un tiers des emplois sont occupés par des salariés de moins de 26 ans et 60% en intégrant les moins de 35 ans.

Du fait notamment d'une moindre qualification et d'une moyenne d'âge plus jeune, les salaires sont plus faibles d'environ 30%.

Les travailleurs saisonniers occupent un quart des emplois du tourisme

Les saisonniers d'hiver et d'été représentent 24% du volume annuel de l'emploi touristique, contre 4% tous secteurs confondus.

Si les saisonniers du tourisme sont plus jeunes que les autres salariés et sont aussi moins souvent à temps complet, ils occupent sensiblement les mêmes niveaux de postes : 14% sont cadres ou exercent une profession intermédiaire contre 18% des autres salariés du tourisme.

Et si les salaires des saisonniers d'été sont plus faibles, ceux des saisonniers d'hiver sont légèrement plus élevés que ceux des autres salariés du tourisme.

Pour en savoir plus :

<http://www.midi-pyrenees.direccte.gouv.fr/publications-etudes-statistiques.html>

« [Emplois salariés dans le tourisme : un poids localement important](http://www.midi-pyrenees.direccte.gouv.fr/IMG/pdf/6-pages-n145_emploi_tourisme-2.pdf) » http://www.midi-pyrenees.direccte.gouv.fr/IMG/pdf/6-pages-n145_emploi_tourisme-2.pdf

« [Emplois saisonniers en Midi-Pyrénées : des métiers divers, un pic en été](http://www.midi-pyrenees.direccte.gouv.fr/IMG/pdf/Emplois_saisonniers_en_Midi-Pyrenees.pdf) » http://www.midi-pyrenees.direccte.gouv.fr/IMG/pdf/Emplois_saisonniers_en_Midi-Pyrenees.pdf

Délais de paiement

L'Observatoire des délais de paiement, auquel participe la direction générale du Trésor, la banque de France et l'Insee, examine chaque année les conditions des délais de règlement des paiements interentreprises (délais clients/délais fournisseurs). Il suit notamment, au regard des données des bilans d'entreprises recueillis annuellement par la Banque de France, la bonne application de l'article 21 de la loi de modernisation de l'économie (LME) promulguée en août 2008 portant réforme du plafond légal des délais de paiement (baisse du plafond à 60 jours/45 jours fin de mois à date d'émission de la facture).

Selon l'analyse économique, une réduction des délais de paiement interentreprises comporte de nombreuses vertus en termes de financement des entreprises. Elle limite l'exposition aux risques interentreprises, en particulier pour les entreprises ayant des délais clients élevés, ce qui permet de réduire les défaillances en chaîne des PME/TPE. La mesure implique également d'importants transferts de trésorerie entre secteurs clients (le commerce et les transports notamment) et secteurs fournisseurs de l'économie (en particulier, les services aux entreprises, les biens intermédiaires et les biens d'équipement). À ce titre, la réduction des délais de paiement bénéficie relativement plus aux PME, davantage présentes dans les secteurs fournisseurs en France, pour un enjeu de 11 milliards d'euros en 2011.

Or, la réduction des délais de paiement s'estompe depuis 2010 : les remontées statistiques pour 2011 et 2012, font état d'un essoufflement de la réduction des délais de paiements dans un contexte économique difficile. On relève ainsi une légère baisse des délais moyens clients (-0,9 jours) et fournisseurs (-1,4 jour) en 2011 mais avec des disparités sectorielles importantes.

Ainsi, le secteur du BTP, pénalisé par une évolution dissymétrique de ses délais de paiement fait l'objet de discussions entre le ministère de l'économie et la FFB visant à réduire les contraintes des entreprises ; d'autre part d'éventuelles évolutions législatives sont envisagées mais qui restent à expertiser en lien avec le ministère de l'égalité des territoires.

Dans son rapport 2012, l'Observatoire préconise treize propositions pour parvenir à réduire les délais de paiement et, avant tout, mettre fin aux pratiques des délais cachés, à travers des clauses contractuelles ou pratiques visant à différer le départ du délai de paiement.

Certaines propositions sont déjà en cours de mise en œuvre ;

- renforcement du dispositif de sanctions (prévu dans le projet de loi relatif à la consommation),
- accentuation des investigations de la DGCCRF auprès des grandes entreprises
- vigilance accrue de la DGCCRF quant aux délais cachés.

D'autres visent à encourager les professionnels à ;

- utiliser les outils de gestion du risque client,
- facturer les pénalités de retard,
- adopter des chartes de bonnes pratiques.

D'autres encore restent soumises à concertation telles l'incitation des commissaires aux comptes à définir un standard pour la publication des retards

Par ailleurs, les pouvoirs publics ont pris des initiatives pour moderniser leurs pratiques ;

- déploiement des services facturiers,
- utilisation de modalités de paiement innovantes (carte d'achat),
- dématérialisation des factures.

En 2012, la DIRECCTE Midi-Pyrénées a accentué ses contrôles, exercés par le pôle concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie (Pôle C) ;

• Ensemble des actions de contrôles	309	(248 en 2011)
• Nombre total de visites	295	(241 en 2011)
• Etablissements visités	253	(207 en 2011)
• Visites suivis d'avertissements	73	(55 en 2011)

Des sanctions par amendes transactionnelles dans plusieurs secteurs professionnels (hors procédures traitées au niveau national) ont été mises en œuvre.

Aspects réglementaires

Depuis le 1er janvier 2009, le délai convenu entre les parties pour régler les sommes dues ne peut dépasser 45 jours fin de mois ou 60 jours à compter de la date d'émission de la facture.

Les professionnels qui ne respecteraient pas ces dispositions s'exposeraient aux sanctions de l'article L. 442-6-III du code de commerce, et notamment à une amende civile.

En l'absence de convention, le délai de règlement des sommes dues est fixé au trentième jour suivant la date de réception des marchandises ou d'exécution de la prestation demandée. Le fait de ne pas respecter ce délai est puni d'une amende de 15 000 euros.

Depuis le 1er janvier 2009, les sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un commissaire aux comptes (à l'exception des micros entreprises et des PME) publient des informations sur les délais de paiement de leurs fournisseurs suivant des modalités définies par décret.

Les professionnels d'un secteur peuvent convenir soit de réduire le délai maximum de 45 jours fin de mois ou 60 jours, soit de retenir la date de réception des marchandises ou d'exécution de la prestation de service comme point de départ de ce délai, soit d'utiliser les deux possibilités. Dans tous ces cas, les accords sont conclus par les organisations professionnelles concernées et peuvent être étendus à tous les opérateurs du secteur.

*Dans le secteur public, le décret relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la **commande publique** est paru au Journal officiel du 31 mars 2013. Il entre en vigueur le 1er mai 2013.*

La publication de ce décret constitue une étape importante pour la modernisation des relations entre les pouvoirs adjudicateurs et leurs fournisseurs.

Ce décret étend le délai maximal de paiement de 30 jours à l'ensemble des contrats de la commande publique, à l'exception de ceux conclus par les établissements publics de santé et les entreprises publiques. La spécificité de l'activité de ces structures justifie en effet le maintien de leurs délais de paiement actuels (50 jours pour les établissements publics de santé et 60 jours pour les entreprises publiques).

En cas de retard de paiement, le décret prévoit le versement d'intérêts moratoires au taux d'intérêt de la Banque centrale européenne augmenté de 8 points de pourcentage ainsi que le paiement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros. Ces sommes devront être versées au créancier sans qu'il ait à les demander.

La réduction des délais de paiement, un objectif prioritaire du Gouvernement

La réduction des délais de paiement des contrats de la commande publique constitue un objectif prioritaire du Gouvernement inscrit au point 3 du Pacte national pour la compétitivité, la croissance et l'emploi adopté, le 6 novembre 2012. Cette action déterminée se poursuivra avec la réduction à 20 jours des délais de paiement de l'Etat d'ici à 2017.

Cette décision participe du plan global pour le renforcement de la trésorerie des entreprises, notamment des PME et des TPE.

Sources : Observatoire des délais de paiement, Ministère de l'économie et des finances, DGCCRF, DIRECCTE Midi-Pyrénées)

